

CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
1	Décision modificative n° 2 - DEL-2018-266	6
2	Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Montant global pour 2018 DEL-2018-267	10
3	Exercice 2018 - Participation financière du budget principal aux budgets annexes et contributions des budgets annexes aux frais de structure - DEL-2018-268	13
4	Amendes de police des communes de plus de 10 000 habitants - Reversements - DEL-2018-269	15
5	Angers - Quartier Centre-Ville - La Fayette - Parcs "Le Mail" et " Le Ralliement" - ALTER Services - Travaux de renouvellement du matériel de péage, phonie, vidéo - Garantie d'emprunt d'un montant de 400 000 € - DEL-2018-270	17
6	Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et créances éteintes DEL-2018-271	20
	Voirie et espaces publics	
7	Extensions, rénovations, réparations du réseau d'éclairage public ou enfouissement de réseaux de distribution électrique et/ou d'éclairage public - Versement de fonds de concours au SIEML - DEL-2018-272	22
	Déplacements	
8	Délégation de Service Public - Parcs de stationnement en enclos et en ouvrage - ALTER Services - Avenants n°3 et n°4 - Approbation - DEL-2018-273	24
9	Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest - Condition de la liquidation - Approbation de la dissolution DEL-2018-274	26
	Développement économique et du tourisme	
10	Délégation de Service Public relative à la gestion et à l'exploitation de l'aéroport d'Angers-Marcé - SGAAM/KEOLIS - Rapport annuel 2017 du délégataire DEL-2018-275	28
	Présentation : Annonces de création d'emplois	30
	Urbanisme, logement et aménagement urbain	_
11	NPNRU - ZAC Belle Beille - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2017 - Convention d'avance de trésorerie - Approbation - DEL-2018-276	41
12	NPNRU Monplaisir - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2017 - DEL-2018-277	43
	Cycle de l'eau	
13	Eau et Assainissement : Angers - Rue Chèvre - Restructuration et extension des locaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement - Convention avec ENEDIS - Approbation - DEL-2018-278	50

14	Eau - Vente d'eau en gros au Syndicat d'Eau de l'Anjou - (ancien SIAEP de Bécon-Les-Granits) - Avenant n°2 - Approbation DEL-2018-279	51
15	Eau et Assainissement : Intégration de Loire-Authion -Transfert des biens, emprunts et subventions et des résultats des budgets annexes eau et assainissement et ateliers relais - Convention - Approbation DEL-2018-280	53
	Propreté urbaine et Protection de l'environnement	
16	Centre de tri des déchets ménagers recyclables - Groupement de commandes - Marché global de performance n°1 (MGP1) - Avenant - Approbation DEL-2018-281	56
17	Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) - Convention de partenariat avec les chambres consulaires et ALDEV - Approbation DEL-2018-282	58
18	Plateforme de rénovation thermique des logements - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Conventions - Approbation - DEL-2018-283	60
	Innovation enseignement supérieur recherche	
19	Soutien à la recherche - Allocations post-doctorales et doctorales - Conventions - Attribution de subventions DEL-2018-284	62
20	Contrat de Plan Etat-Région - CPER 2015 - 2020 - Construction d'un restaurant universitaire «S'pace Rabelais» - Maîtrise d'ouvrage Etat - Avenant n°1 - Approbation - DEL-2018-285	64
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
21	DSIN - Direction du Système d'Information et du Numérique - Site Espace Presse - Protocole transactionnel avec MonaGraphic - Approbation - DEL-2018-286	66
	Développement économique et du tourisme	
22	Délégation de Service Public "Office de tourisme et promotion touristique" 2014-2017 - Liquidation SAEML Angers Loire Tourisme - Reprise des biens - DEL-2018-287	67
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
23	Organismes extérieurs - Désignation de représentants - DEL-2018-288	69
	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 5 novembre 2018	71
	Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	78
	Liste des marchés à procédure adaptée	80

CONSEIL DE COMMUNAUTE ANGERS LOIRE METROPOLE Séance du lundi 12 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le lundi douze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 novembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée après la DEL-2018-275), M. Marc LAFFINEUR (départ après la DEL-2018-282), M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (arrivée après la DEL-2018-275), M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (arrivée après la DEL-2018-275), Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Alain FOUQUET (arrivée après la DEL-2018-269), M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Bruno GOUA, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ après la DEL-2018-275), M. Philippe HOULGARD, Mme Montaine HUTEAU, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC (arrivée après la DEL-2018-274), Mme Isabelle LE MANIO (arrivée après la DEL-2018-274), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (arrivée après la DEL-2018-274), Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (arrivée après la DEL-2018-275), M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO (arrivée après la DEL-2018-280), M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES: M. Franck POQUIN, M. Joël BIGOT, M. Roch BRANCOUR, M. Emmanuel CAPUS, M. Damien COIFFARD, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, Mme Catherine JAMIL, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marie-France RENOU, M. Antony TAILLEFAIT, M. Pierre VERNOT

ETAIENT ABSENTS: Mme Chantal RENAUDINEAU, M. Roger TCHATO

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (jusqu'à la DEL-2018-275)

M. Franck POQUIN a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2018-275)

M. Joël BIGOT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON (à partir de son arrivée)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2018-275)

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU (jusqu'à la DEL-2018-269)

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE (à partir de la DEL-2018-276)

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON

Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (jusqu'à la DEL-2018-275)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à Madame Huguette MACÉ

Mme Véronique ROLLO a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2018-280)

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB

M. Pierre VERNOT a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Pascale MITONNEAU Déléguée, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 novembre 2018.

Monsieur le Président: Nous commençons cette réunion. Je vous indique que Roselyne BIENVENU aura quelques minutes de retard et que c'est Maryse CHRÉTIEN, dont je salue l'entrée dans notre salle, qui porte son pouvoir. Franck POQUIN m'a donné pouvoir. Jeanne BEHRE-ROBINSON est en route; tant qu'elle n'est pas là, c'est Constance NEBBULA qui porte son pouvoir. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Jean-Pierre BERNHEIM. Silvia CAMARA-TOMBINI va arriver avec un peu de retard et c'est Frédéric BÉATSE qui porte son pouvoir. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Daniel DIMICOLI; Ahmed EL BAHRI à Isabelle LE MANIO; Karine ENGEL à Pierre PICHERIT; Caroline FEL à Michelle MOREAU; Jérémy GIRAULT à Bruno RICHOU; Catherine GOXE à Benoît PILET; Catherine JAMIL à Rachel CAPRON; Stéphane PABRITZ à Michel BASLÉ; Véronique ROLLO aura quelques minutes de retard également, et, dans l'attente, c'est Christine BLIN qui porte son pouvoir; Antony TAILLEFAIT est absent, c'est Chadia ARAB qui portera son pouvoir; et Pierre VERNOT a donné pouvoir à Didier ROISNÉ.

Mes chers collègues, je vous indique que la secrétaire de séance ce soir sera Pascale MITONNEAU et je vais nous inviter à commencer ce Conseil de communauté.

Mes chers collègues, le rythme quotidien de l'actualité des sujets, des dossiers et des événements fait que les semaines passent extrêmement vite, et ce à quoi évidemment on a tous une pensée ce soir c'est bien sûr d'abord aux cérémonies du 11 novembre d'hier, à la façon en particulier dont notre agglomération, à travers cette initiative du Relais Angevin de la Mémoire, a permis à des jeunes de notre territoire de se relayer pour porter sur 350 km la flamme qui a été puisée sous l'Arc de Triomphe pour arriver jusqu'ici et pour faire en sorte que, dans chacune de nos communes, hier, on puisse avoir une façon particulière de célébrer ce centenaire.

Je voudrais, en votre nom à tous, saluer ceux qui ont rendu possible cette initiative : je pense d'abord à Hervé RACAT qui était le Maire délégué du Plessis-Macé au moment où il a suggéré et mis en place cette idée, et à Karine ENGEL avec laquelle les choses se sont ensuite prolongées, et puis à Stéphane PARADE qui a été l'organisateur, pour le coup, effectif de l'ensemble de cette manifestation. Je pense aussi à nos 41 jeunes relayeurs qui ont fait honneur à notre territoire, et avec, je crois, une belle manière de montrer que les leçons de la Première Guerre mondiale, mais plus largement des conflits du XX^e siècle, n'ont de sens que si les jeunes générations comprennent ce que ça veut dire. S'il s'agit, pour les anciens combattants, de se souvenir de ce qui s'est passé. On voit bien que le devoir de mémoire est voué à l'échec au fur et à mesure que le temps passe. Le véritable enjeu c'est que les horreurs d'hier, si on ne souhaite pas qu'elles se reproduisent permettent aujourd'hui aux jeunes générations de tirer des leçons de ce qui s'est passé, et c'était tout le sens de ce Relais Angevin de la

Mémoire. Et, de ce point de vue, même s'il n'est pas suffisant, il me semble avoir été une belle occasion pour notre territoire de porter ces valeurs. Je voudrais donc vous proposer que, de manière symbolique, on puisse peut-être applaudir ces 41 jeunes relayeurs et puis ceux grâce auxquels l'ensemble de ce Relais Angevin de la Mémoire a pu avoir lieu. Un grand merci à eux.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président: L'actualité de ces dernières semaines a été marquée par un événement qui a ému ceux qui ont travaillé avec lui et qui a ému, je crois, légitimement, notre territoire dans son entier. C'est bien entendu la disparition de Jean MONNIER, et c'est notre premier Conseil de communauté depuis qu'il nous a quittés. Lui qui, pendant 24 ans, a présidé l'intercommunalité angevine, le District d'abord, et puis qui a lancé la Communauté d'agglomération. On a eu des occasions, collectives, individuelles, de lui rendre hommage, mais il me semble absolument indispensable ce soir qu'on marque aussi, dans cette enceinte qu'il a présidée pendant si longtemps, une minute de silence en sa mémoire pour que, au-delà de ce qui a pu être dit dans d'autres lieux, on n'oublie pas la dimension intercommunale de Jean MONNIER qui, à beaucoup d'égards, a fait en sorte qu'on dispose aujourd'hui des moyens de travailler collectivement les uns avec les autres. Et je vais vous demander de bien vouloir, avec moi, vous lever.

Une minute de silence.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Mes chers collègues, je vais maintenant vous proposer qu'on puisse entamer notre séance de ce soir.

Délibération n°: DEL-2018-266

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Décision modificative n° 2

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Le 12 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. Les autorisations budgétaires fixées par celui-ci peuvent être modifiées par décision modificative, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles propositions de crédits proprement dites s'élèvent à + 0,2 M€ (soit 0,2% des crédits du BP 2018) en dépenses de fonctionnement et +2,9 M€ (soit 2,9 % des crédits du BP 2018) en dépenses d'investissement. Globalement l'équilibre des opérations réelles se répartit ainsi :

Fonctionnement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	155 981	155 981	0
Opérations comptables	51 173	51 173	0
TOTAL	207 154	207 154	0

Investissement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	2 881 353	2 932 526	-51 173
Inscriptions équilibrées	5 070 000	5 070 000	0
Opérations comptables	387 173	336 000	51 173
TOTAL	8 338 526	8 338 526	0

1) Les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Concernant les + 0,16 M€ de nouvelles propositions en recettes de fonctionnement, il s'agit pour l'essentiel de différents ajustements de crédits à la hausse concernant les prévisions de redevance d'exploitation gaz (+0,06 M€) et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée en fonctionnement (+0,07 M€).

Les + 0,16 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement concernent uniquement la hausse de la prévision des crédits associés à la Dotation de Solidarité Communautaire.

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Les nouvelles inscriptions de dépenses d'investissement (+2,9 M€) concernent :

• pour + 4,5 M€, la mise à jour des montants liés aux conventions de gestion de voirie. Suite aux retours des communes sur leurs réalisations 2017 et leurs projections 2018, il est nécessaire de revoir l'inscription des crédits prévus au BP 2018 (initialement positionnés sur un niveau proche du compte administratif 2017) conformément aux annexes financières des conventions de gestion de voirie présentées à ce même Conseil,

- pour 1,4 M€, l'actualisation des crédits pour des subventions habitat (les pièces justificatives des bailleurs nécessaires pour réaliser le paiement ne seront produites qu'en début 2019),
- pour 0,3 M€ d'ajustement du remboursement de l'annuité en capital.

Les recettes d'investissement diminuent de - 2 M€. Certaines cessions de bâtiments économiques programmées en 2018 ne seront réalisées qu'en 2019.

3) Les inscriptions équilibrées en investissement

Les inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes représentent un peu plus de 5 ME et sont liées pour l'essentiel aux opérations de gestion des emprunts dénommés "Ouverture de Crédit Long Terme (OCLT)".

Au final, il convient de préciser que les différentes mesures budgétaires portées par cette décision modificative confirment les prévisions initiales du BP 2018 sur le budget principal en matière d'emprunt d'équilibre (19,1 M€ au BP 2018).

LES AUTRES BUDGETS

Pour le **BUDGET TRANSPORT**, les inscriptions de crédits de cette DM concernent quatre éléments :

- l'intégration des dépenses et recettes associées à l'intégration de Loire-Authion dans la délégation de service public des transports,
- l'ajustement à la hausse de l'enveloppe de la commission d'indemnisation des travaux liés à la ligne B et C du Tramway (+0,2 M€),
- l'avancée des travaux du tramway qui induisent un besoin complémentaire de crédits de 4 M€ dès décembre 2018,
- un décalage dans le calendrier de perception de certaines subventions (Etat et Région) sur 2019.

Au final, une inscription d'emprunt de +4,7 M€ (qui porte à 16,4 M€ le montant d'emprunt 2018) est nécessaire pour équilibrer la décision modificative de ce budget annexe. Les prochaines estimations de résultat par budget (réalisées courant décembre) détermineront le montant définitif de l'emprunt à mobiliser sur 2018.

Pour le **BUDGET DECHETS**, des inscriptions sont présentes en fonctionnement et en investissement pour un total de + 0,75 M€ (hausse des prévisions des crédits liés au carburant, prise en charge de nettoyage en proximité de la déchèterie de la Baumette, ajustement des prévisions en matière de ressources humaines, ajustement de l'enveloppe de travaux sur le site de Biopole...). Ces dépenses sont compensées par 0,75 M€ de recettes et notamment l'inscription de crédits pour le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (proche de 0,4 M€).

Pour le BUDGET EAU et pour le BUDGET ASSAINISSEMENT, les inscriptions de crédits de cette DM (0,2 M€ pour l'eau et 0.09 M€ pour l'assainissement) concernent des ajustements de dépenses globalement financés soit par de nouvelles recettes soit par une réduction de dépenses.

Pour le BUDGET RESEAUX DE CHALEUR, des inscriptions dépenses et recettes d'investissement-de + 0,06 M€ pour régulariser les opérations de dette 2018.

N.B.: Les montants inscrits ci-dessous regroupent les opérations réelles décrites précédemment et les opérations d'ordre de nature purement comptable.

En Fonctionnement:

	crédits ouverts 2018 suréquilibre	Décision modificat	rision modificative nº 2 - 2018	
		Recettes	Dépenses	suréquilibre
Budget Principal	0,00	207 154,00	207 154,00	0,00
Budget Eau	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget Assainissement	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00
Budget Déchets	0,00	335 000,00	335 000,00	0,00
Budget Aéroport	408 429,40	0,00	0,00	408 429,40
Budget Transports	0,00	1 369 398,00	1 369 398,00	0,00
Budget Réseau de chaleur	296 260,35	0,00	0,00	296 260,35
Budget Lotissements Economiques	0,00	1,00	1,00	0,00
TOTAL	704 689,75	2 001 553,00	2 001 553,00	704 689,75

En investissement:

	Décision modificative n° 2 - 2018		
	Recettes	Dépenses	
Budget Principal	8 338 526,00	8 338 526,00	
Budget Eau	-198 000,00	-198 000,00	
Budget Assainissement	100,00	100,00	
Budget Déchets	240 000,00	240 000,00	
Budget Aéroport	0,00	0,00	
Budget Transports	19 859 000,00	19 859 000,00	
Budget Réseau de chaleur	60 000,00	60 000,00	
Budget Lotissements Economiques	0,00	0,00	
TOTAL	28 299 626,00	28 299 626,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Budget primitif voté le 13 mars 2017,

Vu la maquette budgétaire de cette DM 2018, par chapitres et articles et par budgets,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes selon la maquette budgétaire présentée en annexe,

Marc LAFFINEUR: Cette décision modificative n° 2 qui est une petite décision modificative puisqu'il s'agit de 200 000 € pour les dépenses de fonctionnement, soit 0,2 % des crédits inscrits au BP (Budget Primitif), soit 2,9 % en dépenses d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, c'est essentiellement l'arrivée de Loire-Authion et donc de la dotation de solidarité.

Et pour les inscriptions d'investissement, il y a quelques changements, notamment des investissements supplémentaires pour la voirie qui sont liés aux conventions que nous avons avec les communes. Les communes font un peu plus de travaux qu'il était prévu au Budget Primitif, et c'est la raison pour laquelle nous mettons ces 4,5 millions.

Par contre, il y a 4 millions en moins sur des crédits de subventions. Ce n'est pas qu'on n'aura pas ces subventions... Mais, simplement, c'est qu'il y a du retard sur les paiements de ces subventions, et voilà ce qui permet de faire cette DM (Décision Modificative) pour le Budget Principal.

Pour les autres budgets, sur le Budget Transport, on a là aussi intégré, en dépenses et en recettes, l'arrivée de Loire-Authion, mais il y a aussi une légère augmentation de l'enveloppe pour la commission d'indemnisation des travaux, une augmentation aussi sur les travaux qui vont plus vite. Ce n'est pas qu'ils coûtent plus cher, mais on va plus vite que prévu pour cette 2ème ligne, donc il faut ajouter 4 millions d'euros et augmenter aussi un peu l'emprunt.

Et puis, il y a un décalage dans la perception de subventions, notamment pour l'État et la Région, qui fait que les subventions qui étaient prévues pour cette année-ci n'arriveront qu'en 2019.

Pour le Budget Déchets, il y a quelques petites modifications qui sont dues notamment à des dépenses supplémentaires du fait de la montée du prix du gazole.

Pour l'eau et l'assainissement, c'est à la marge qu'il y a des modifications.

Pour le réseau de chaleur, c'est 6 000 € de modification sur l'ensemble du budget.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions sur cette Décision Modificative n° 2 dont je reconnais qu'elle ne bouleverse pas l'équilibre budgétaire global de l'année ? M. BÉATSE.

Frédéric BÉATSE: Bien évidemment, elle est extrêmement mesurée, et, en cohérence avec notre vote lors du Budget Primitif, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Président: Je ne vois pas d'autre intervention. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions? Il n'y en a pas. Il y a, en revanche, des abstentions. 10.

DEL-2018-266: Le conseil adopte à la majorité

Abstentions: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

Délibération n°: DEL-2018-267

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Montant global pour 2018.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2018 met en œuvre les ajustements prévus dans la délibération du 13 novembre 2017, à savoir :

- Remplacement du potentiel fiscal corrigé 2000 par le potentiel financier figurant sur la fiche DGF N-1 des communes

- Remplacement de la taxe professionnelle 2000 par le produit de la contribution économique territoriale (CET) N-1 sur chaque commune

S'agissant de la dotation de solidarité variable, le coefficient de plafonnement reste inchangé à 2 265 auquel s'ajoute un plafond de 20€ par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Ainsi le montant de la DSC pour 2018 s'élève à 10 919 602 €, en hausse de 336 589€ par rapport à 2017, soit une augmentation de 3,2% de l'enveloppe qui s'explique essentiellement par l'intégration de la commune de Loire-Authion dans le dispositif.

Cette dotation globale se répartit comme suit :

Dotation de solidarité variable : 5 172 237 €
Dotation pour fiscalité antérieure : 5 747 365€

De plus, à la demande de la Trésorerie, il est proposé de confirmer le versement de la DSC sous forme d'acomptes trimestriels :

- Les 3 premiers acomptes versés en N+1 étant chacun égal au quart de la dotation totale attribuée au titre de l'année N;

Le solde, fonction du montant définitif alloué en N+1, est versé après la délibération du conseil de communauté fixant la dotation de l'année N.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts, article 1609 nonies C,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 26 février 2001 instituant la délibération de solidarité communautaire,

Vu les délibérations du Conseil de communauté du 9 décembre 2010 et du 13 novembre 2017 modifiant les critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Arrête à 2265 le coefficient pour le calcul du plafonnement de la part variable de la dotation de solidarité communautaire,

Fixe à 20€ par habitant le montant du plafond de la dotation variable pour les communes de plus de 10 000 habitants,

Arrête pour 2018, le montant de global de la Dotation de Solidarité Communautaire à 10 919 206€,

Attribue à chaque commune au titre de 2018 le montant suivant :

COMMUNES	DSC 2018
ANGERS	5 997 243 €
AVRILLE	537 583 €
BEAUCOUZE	234 277 €
BEHUARD	3 672 €
BOUCHEMAINE	191 363 €
BRIOLLAY	130 565 €
CANTENAY-EPINARD	94 147 €
ECOUFLANT	243 115 €
ECUILLE	15 932 €
FENEU	91 559 €
LONGUENEE-EN-ANJOU	272 545 €
LOIRE-AUTHION	325 680 €
MONTREUIL-JUIGNE	192 398 €
MURS-ERIGNE	198 889 €
PLESSIS-GRAMMOIRE	113 818 €
PONTS-DE-CE	180 863 €
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	501 343 €
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	72 919 €
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	98 446 €
SAINT-JEAN-DE-LINIERES	49 451 €
SAINT-LAMBERT-LA-POŢHERIE	139 127 €
SAINT-LEGER-DES-BOIS	74 423 €
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	36 347 €
SARRIGNE	34 629 €
SAVENNIERES	67 400 €
SOUCELLES	114 860 €
SOULAINES-SUR-AUBANCE	33 902 €
SOULAIRE-ET-BOURG	39 336 €
TRELAZE	419 905 €
VERRIERES-EN-ANJOU	279 063 €
VILLEVEQUE	134 622 €

Fixe le montant des 3 premiers acomptes trimestriels de 2019 et des années suivantes pour chaque commune, au quart du montant qui lui a été alloué au titre de 2018 soit N-1 pour les années suivantes.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants:

Marc LAFFINEUR: Alors, la deuxième délibération concerne la Dotation de Solidarité Communautaire. Elle est donc en augmentation du fait d'arrivée de Loire-Authion. Elle augmente de 3,2 %, c'est-à-dire 336 000 €. Et il n'y a qu'un critère supplémentaire qui a été ajouté : pour les communes de plus de 10 000 habitants, un plafond de 20 €/habitant. Sinon, il n'y a pas d'autres modifications sur nos critères.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-267: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-268

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Exercice 2018 - Participation financière du budget principal aux budgets annexes et contributions des budgets annexes aux frais de structure

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

EXPOSE

L'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose un strict équilibre budgétaire des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L2224-2 du même code prévoit cependant que le Conseil peut décider d'une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget principal :

- Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs,

Angers Loire Métropole dispose notamment de deux SPIC gérés au sein des budgets annexes "Aéroport" et "Transports".

Pour ces deux budgets, les coûts des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du service ne peuvent être financés par les seuls tarifs. C'est pourquoi, il est proposé que ces budgets bénéficient pour cette année d'une participation du budget principal à hauteur de :

- 600 000 € pour le budget aéroport. Cette participation est en baisse à la suite des décisions prises sur la gestion de l'aéroport d'Angers-Marcé.
- 11 441 700 € pour le budget transports.

Par ailleurs, les budgets annexes Eau, Assainissement, Déchets et Transports participent aux frais de structure portés par le budget principal. Il s'agit principalement des charges liées à l'administration générale, les assurances, la communication, etc.... Ces charges sont évaluées à un montant forfaitaire annuel de :

- -430 000 € pour le budget annexe Eau,
- 390 000 € pour le budget annexe Assainissement,
- 325 000 € pour les budgets annexes déchets et transports.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Approuve le versement d'une participation de 600 000€ du budget principal au budget annexe Aéroport.

Approuve le versement d'une participation de 11 441 700 € du budget principal au budget annexe Transports.

Approuve les montants de la contribution annuelle des budgets annexes, relative aux frais de structures supportés par le budget principal, à titre de régularisation pour 2017, et pour l'exercice 2018, à hauteur de, pour chaque exercice référencé :

- 430 000 € pour le budget annexe Eau,
- 390 000 € pour le budget annexe Assainissement,
- 325 000 € pour les budgets annexes déchets et transports.

Impute les dépenses à l'article 657364 du budget principal de l'exercice 2018 et suivants.

Marc LAFFINEUR: Chaque année, il y a une participation financière du Budget Principal aux Budgets Annexes et des Budgets Annexes au Budget Principal pour les frais de structure. Et donc, cette année-ci, il est proposé 600 000 € de subventions pour le Budget Aéroport, qui est plutôt en diminution, et cela depuis plusieurs années. Et puis, 11 441 700 € pour le Budget Transports. Et, par contre, le Budget Annexe Eau, le Budget Annexe Assainissement et le Budget Déchets et Transports sont légèrement contributeurs au Budget Principal.

Monsieur le Président: C'est classique et, effectivement, les montants sont inchangés. Avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

DEL-2018-268: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération nº: DEL-2018-269

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Amendes de police des communes de plus de 10 000 habitants - Reversements

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

EXPOSE

En application des dispositions légales, l'Etat rétrocède aux communes et groupements intercommunaux le produit des amendes de police relatives à la circulation routière qu'il a recouvré sur leur territoire.

Ce produit perçu en année N-1 est notamment réparti en fonction du nombre de contraventions dressées en N-2 sur le territoire de chaque collectivité.

Les recettes perçues doivent être affectées à la réalisation de travaux d'aménagement pour l'amélioration de la sécurité routière.

Depuis la transformation en Communauté urbaine et le transfert des compétences voiries et stationnement, Angers Loire Métropole perçoit ce produit et a décidé de reconduire les dispositifs antérieurs :

- Pour les communes de moins de 10 000 habitants : une subvention pour leurs travaux en faveur de la sécurité routière dans le cadre des conventions de délégations de gestion pour la voirie,
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants : un reversement du produit collecté sur leur territoire.

Pour rappel, la répartition de l'enveloppe au titre de 2018 pour les communes de moins de 10 000 habitants a été déterminée lors du dernier Conseil de communauté.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le produit à reverser au titre de 2018 s'élève à :

Angers: 2 479 857 €

Avrillé : 20 095€

Les Ponts-de-Cé : 41 134€

Trélazé : 5 297€

La commune de Loire-Authion n'ayant intégré Angers Loire Métropole qu'en 2018 n'est pas concernée car il s'agit de la répartition du produit des amendes de 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Arrête les montants à reverser au titre des amendes de police pour l'exercice 2018 :

Angers:

2 479 857 €

Avrillé:

20 095€

Les Ponts-de-Cé:

41 134€

Trélazé:

5 297€

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Marc LAFFINEUR: La délibération suivante est une délibération que nous avons maintenant pour la 3ème année puisque, avant, c'était une compétence du Département. Maintenant, ces amendes de police sont compétence de la Communauté urbaine. Mais, pour les communes de 10 000 habitants, on les reverse, comme on le faisait pour le Département; pour les communes de moins de 10 000 habitants, on fait aussi la même chose que le Département. C'est-à-dire des subventions qui sont avec des critères sur lesquels nous nous sommes mis d'accord avec les Maires l'année dernière et pour reprendre chacun un des projets que vous avez, au minimum. Et donc, vous avez la répartition, ici, de ces amendes de police pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Je vous rappelle que c'est le reversement, à l'euro près, de ce qui a été constaté sur les différents territoires. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? C'est ainsi décidé.

DEL-2018-269: Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier No 5

Délibération n°: DEL-2018-270

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Quartier Centre-Ville - La Fayette - Parcs "Le Mail" et " Le Ralliement" - ALTER Services - Travaux de renouvellement du matériel de péage, phonie, vidéo - Garantie d'emprunt d'un montant de 400 000 €

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Depuis le passage en Communauté urbaine au 1^{er} septembre 2015, Angers Loire Métropole exerce la compétence relative aux parcs de stationnement (hors stationnement sur voirie). L'exploitation de ces parcs de stationnement a été confiée à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services par convention de Délégation de Service Public (DSP).

À ce titre, la SPL ALTER Services envisage de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine un emprunt d'un montant de 400 000 €. Cet emprunt est destiné à financer des travaux de renouvellement du matériel de péage, phonie, vidéo des parcs « Le Mail » et «Le Ralliement » à Angers.

La SPL ALTER Services sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5211-1 et suivants, L 5215-1 et suivants, L 2252-1 et D 1511-35,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant le contrat de prêt n°10000982614 en annexe signé entre la SPL ALTER Services, ci-après l'emprunteur et la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 50%, à la SPL ALTER Services pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de 400 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°10000982614 constitué d'une ligne de prêt, pour financer des travaux de renouvellement du matériel de péage, phonie, vidéo, des parcs « Le Mail » et « Le Ralliement » à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine sont actuellement, les suivantes :

- Montant: 400 000 €

- Durée: 96 mois (8 ans)

- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,06 %

Taux effectif global:

- Frais d'échéance - terme échu - prel aux échéances : 4,50 €

- Frais fiscaux : 0,00 €

- Frais de dossier : 600 €

- Taux effectif global: 1,11 % l'an

- Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 0,28 %

Conditions de remboursement :

- Périodicité : trimestrielle

- Nombre d'échéance : 32

- Jour d'échéance retenu le : 15

- Date de première échéance liée à la mise à disposition des fonds du prêt et précisée au tableau d'amortissement du prêt.
- Date de dernière échéance précisée au tableau d'amortissement du prêt.
- Montant des échéances sans assurance décès invalidité :
 - 31 échéances de 13 054,04 € (capital et intérêts)
 - 1 échéance de 13 053,86 € (capital et intérêts)
- Les intérêts sont payables à terme échu
- Échéances : constantes

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL ALTER Services, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la SPL ALTER Services pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, Angers Loire Métropole s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SPL ALTER Services et Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Marc LAFFINEUR: Une garantie d'emprunt pour ALTER Services pour des travaux de renouvellement du matériel de péage pour 400 000 €.

Monsieur le Président : Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

DEL-2018-270: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-271

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et créances éteintes.

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale a dressé des états de produits irrécouvrables des budgets Principal et annexes déchets, eau et assainissement pour les années 2009 à 2018.

Ces produits n'ont pu être recouvrés pour les raisons indiquées en regard du nom de chacun des redevables porté sur ces états : liquidations judiciaires, sommes minimes ne pouvant pas donner lieu à des poursuites, créances éteintes à la suite des procédures de redressement judiciaire, poursuites sans effet...

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Le montant de ces opérations est imputé sur les crédits inscrits aux budgets correspondants en dépenses conformément aux tableaux détaillés en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49.

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale les créances pour les montants suivants :

Budget Principal	17 041,83 €
Budget Déchets	2 662,63 €
Budget Eau	45 290,78 €
Budget Assainissement	1 502,87 €

Eteint les créances définitivement irrécouvrables pour les montants suivants :

Budget Principal	5 599,48 €
Budget Eau	18 811,94 €
Budget assainissement	312.95 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Marc LAFFINEUR: Chaque année, on passe une délibération pour les créances irrécouvrables. Je ne vais peut-être pas vous les lire toutes. Vous avez le tableau. Ça n'est pas des sommes considérables, mais il faut le faire chaque année.

Monsieur le Président : Pas de questions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

DEL-2018-271: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-272

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public

Extensions, rénovations, réparations du réseau d'éclairage public ou enfouissement de réseaux de distribution électrique et/ou d'éclairage public - Versement de fonds de concours au SIEML

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 12 février 2018, le versement de fonds de concours au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire) a été approuvé pour les différents travaux qu'il effectue pour Angers Loire Métropole : maintenance préventive, dépannages, réparations, et extensions/rénovations.

Le versement de fonds de concours par les communes concernées par des opérations de travaux permet d'intensifier l'effort d'amélioration du parc d'Angers Loire Métropole.

Par ailleurs, le SIEML effectuant également pour Angers Loire Métropole différents travaux d'enfouissements de réseaux (modification sur le réseau de distribution basse tension et sur le réseau d'éclairage public), il est nécessaire d'ajuster les montants des fonds de concours déterminés dans les délibérations précédentes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2017-18 du Conseil de communauté du 12 février 2018 approuvant le versement de fonds de concours au SIEML,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 octobre 2018

DELIBERE

Approuve et autorise le versement au SIEML, les fonds de concours supplémentaires suivants :

- Travaux de renouvellement des matériels ou d'extension du réseau : 365 000 €
- Interventions de dépannages et remise en service : 3 000 €

Approuve et autorise le versement de fonds de concours au SIEML correspondant aux opérations citées en annexe.

Les versements seront effectués sur présentation des avis des sommes à payer émis par le SIEML en fonction de l'avancement des travaux.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Marc LAFFINEUR: Il s'agit de la répartition pour la rénovation et la réparation du réseau d'éclairage public et l'enfouissement. Ce sont les fonds de concours que l'on doit donner au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire). Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Président : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-272: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-273

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Délégation de Service Public - Parcs de stationnement en enclos et en ouvrage - ALTER Services - Avenants n°3 et n°4 - Approbation

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Par délibération du 16 novembre 2015, le Conseil de communauté a attribué la Délégation de Service Public sous forme d'affermage concessif à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement en enclos (Leclerc, Mitterrand et CHU) et en ouvrage (Berges de Maine, Marengo, Haras, Bressigny, Molière).

Dans un objectif de cohérence et de lisibilité de la gestion des parkings sur l'ensemble de la Ville d'Angers, notamment en lien avec le dernier contrat passé avec ALTER Services pour la gestion des parcs de stationnement Ralliement, Le Mail et Fleur d'eau-Les Halles, il est proposé d'apporter des modifications dans le calcul de la part fixe de la redevance versée par le délégataire.

Cette dernière est calculée sur la base des valeurs locatives des locaux professionnels, et prend en compte les contraintes d'exploitation et d'entretien du délégataire dans les parkings, liées à la politique de la collectivité (tarification, nombre d'abonnés, demande d'équipements, etc....)

La part fixe de la redevance versée par ALTER Services à la collectivité, au titre de l'occupation du domaine concédé, s'élève donc à 280 819 € HT par an (valeur 2018), à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette redevance sera réévaluée chaque année en fonction de l'évolution du taux d'inflation.

Il convient de prendre un avenant n°3 au contrat d'affermage afin d'intégrer cette modification.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins croissant du stationnement vélo sécurisé aux abords de la Gare Saint-Laud, un nouveau local vélo collectif est en cours d'aménagement dans le parking Marengo (30 places).

Cette nouvelle offre sécurisée sera dédiée au stationnement de courte durée (maximum de 48h afin de garantir la rotation des cycles). Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

- 1 ticket 48h maximum : 1 €

- 10 tickets 48h maximum : 8 €.

La création de ces nouveaux tarifs modifie la grille tarifaire du contrat avec ALTER Services et nécessite la passation d'un avenant n°4.

Ces tarifs seront applicables dès la mise en service du local vélo et pourront être appliqués dans les autres parkings gérés par ce contrat si une offre de stationnement vélo similaire est déployée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants et L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-19,

Vu la délibération DEL-2015-272 du 16 novembre 2015 attribuant la Délégation de Service Public concernant la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement en enclos et en ouvrage, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 17 octobre 2018 Considérant l'avis de la commission des Délégations de Service Public du 24 septembre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 au contrat d'affermage concessif avec la SPL ALTER Services relatif au calcul de la part fixe de la redevance versée par le délégataire.

Approuve l'avenant n°4 au contrat d'affermage concessif avec la SPL ALTER Services modifiant la grille tarifaire du contrat.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces avenants.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Marc LAFFINEUR: Ce sont les avenants n° 3 et 4 pour le parc de stationnement. Le premier avenant, c'est parce que la redevance sera réévaluée chaque année en fonction de l'évolution du taux de l'inflation. Et le deuxième avenant est dû à une nouvelle offre de stationnement pour les vélos, ce qui donne cet avenant n° 4.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? C'est ainsi décidé.

DEL-2018-273: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-274

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest - Condition de la liquidation - Approbation de la dissolution.

Rapporteur: Bernard DUPRE

EXPOSE

Le Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest a pour objet la mise en œuvre d'études en rapport avec la plateforme aéroportuaire de l'aéroport du Grand Ouest, le suivi de la concession aéroportuaire et la participation au financement de la plateforme aéroportuaire.

Le 17 janvier 2018, le gouvernement a annoncé sa décision de ne pas poursuivre le transfert de l'aéroport Nantes Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes.

Aussi, l'objet même des statuts du Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest est caduc.

Par délibération du Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest du 25 septembre 2018, sa dissolution a donc été décidée. En qualité de membre de ce syndicat, Angers Loire Métropole doit accepter les conditions de liquidation et mise en œuvre de cette dissolution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest du 25 septembre 2018 actant sa dissolution.

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 17 octobre 2018

DELIBERE

Prend acte de la dissolution du Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest.

Accepte les conditions de liquidation prévues dans la délibération de dissolution du 25 septembre du Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Bernard DUPRÉ: Mes chers collègues. On vous demande simplement d'acter la dissolution du syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest. A la suite de la délibération prise par le même syndicat le 25 septembre 2018. Donc la dissolution a été décidée et nous aurons à encaisser quelques menues recettes puisque nous avions de menues contributions pour ce syndicat mixte.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, évidemment chacun d'entre vous est libre de voter

comme il le souhaite, mais même si nous nous opposions à la dissolution je ne pense pas que ça suffirait à l'empêcher, donc je nous recommande collectivement d'approuver cette délibération. Pas de remarques ? Pas de questions ? Je passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL-2018-274: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-275

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Délégation de Service Public relative à la gestion et à l'exploitation de l'aéroport d'Angers-Marcé - SGAAM/KEOLIS - Rapport annuel 2017 du délégataire.

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

EXPOSE

Angers Loire Métropole est propriétaire de l'aéroport d'Angers-Marcé et a retenu la Société de Gestion de l'Aéroport Angers-Marcé (SGAAM), filiale de Kéolis pour exploiter cet aéroport, dans le cadre d'une délégation de service public approuvée par délibération du 10 novembre 2009 pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, et prorogée jusqu'au 31 décembre 2018.

En application des dispositions légales, le délégataire remet chaque année un rapport à la Collectivité, qui doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-3,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 octobre 2018

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 septembre 2018,

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 de la SGAAM, filiale de Kéolis.

Jean-Pierre BERNHEIM: Chers collègue, il s'agit donc du rapport du délégataire Keolis Airport, dont la Délégation de Service Public (DSP) est à échéance au 31 décembre 2018 et qui sera remplacée par Edeis à partir du 1^{er} janvier 2019, tel que nous l'avons décidé lors de notre dernier Conseil de communauté. Je voudrais vous donner juste quelques informations rapides, sur l'année 2017, pour notre aéroport. Évidemment, l'activité aéronautique est en baisse puisque c'est au 1^{er} janvier 2017 que nous avons décidé de cesser d'apporter des subventions aux vols passagers, et, naturellement, cela s'est traduit par une baisse de 9,5 % du vol passager, mais la conséquence c'est qu'il y a 47 % de passagers en moins sur l'aviation commerciale.

L'aviation d'affaires est stable en 2017, comparée à 2016. Et en ce qui concerne les vols charters et les vols affrétés, parmi lesquels les vols sportifs, là, cette fois-ci, on est en hausse de 34 % en ce qui concerne les mouvements, de 28 % en ce qui concerne le nombre de passagers, mais le SCO n'est pas le seul affréteur, on a aussi les affrètements pour les vols sanitaires qui constituent une activité non négligeable de notre aéroport.

Ceci s'est traduit en matière économique pour la plateforme par des recettes à hauteur de

1 607 000 €, dont 441 460 € apportés par Angers Loire Métropole, des charges à hauteur de 1 920 000 € pour le délégataire, et donc un résultat net de moins 93 000 €, si vous m'autorisez à arrondir.

On peut simplement signaler que le déficit cumulé de la DSP pour Keolis Airport aura été d'environ 1,4 million d'euros sur les 9 ans de la Délégation de Service Public.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Pas de questions particulières? Je passe au vote de manière qu'on puisse donner acte à Jean-Pierre BERNHEIM qui nous a présenté ce rapport. Et je constate que nous sommes unanimes pour le faire puisqu'il n'y a ni opposition, ni abstention.

DEL-2018-275: Le conseil donne acte

ANNONCES DE CRÉATIONS D'EMPLOIS 2018, une année record

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018





Monsieur le Président: Mes chers collègues, on va prendre un instant puisque j'ai eu quelques remarques pour me dire que nous avions communiqué de manière médiatique sur l'arrivée d'entreprises sur notre territoire, mais que notre Conseil de communauté n'avait pas été, en tant que tel, officiellement informé d'un certain nombre de signatures et d'arrivées sur des terrains qui, pourtant, appartiennent à la Communauté urbaine et avec des conséquences fiscales, en particulier pour notre territoire, que ce soit au titre du versement transport, de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Et qu'il serait souhaitable qu'on fasse, avant la fin de cette année, un petit point sur cette année économique et sur les bonnes nouvelles que nous avons engrangées au cours de ces derniers mois. Et donc, je vais demander à Jean-Pierre BERNHEIM, en quelques diapositives, de nous résumer tout cela.

QUELQUES DONNÉES GÉNÉRALES

- 18 000 entreprises sur Angers Loire Métropole dont 10 000 micro-entreprises
- 142 000 emplois dont 91 000 emplois salariés privés
- 17 500 chercheurs d'emplois (demandeurs d'emploi catégorie A)
- 4 500 jeunes à insérer
- 42 000 étudiants





Jean-Pierre BERNHEIM: Tout d'abord, un petit rappel sur les données générales sur notre territoire. Nous avons donc:

- 18 000 entreprises, dont 10 000 micro-entreprises;
- 142 000 emplois, dont 91 000 dans le secteur privé;
- 17 500 chercheurs d'emploi de catégorie A,
- à fin septembre ; 4 500 jeunes qui restent à insérer soit en retour à l'emploi, soit en premier emploi ;
- et puis, alors chiffre à débattre avec Michel BASLÉ, j'ai écrit 42 000 étudiants, mais en tout cas on a passé la barre des 40 000 étudiants.

Voilà les données générales de notre territoire.

LA SITUATION DE L'EMPLOI S'AMÉLIORE

- Taux de chômage 9 % (sur la zone d'emploi d'Angers)
 Niveau au plus bas depuis 6 ans
 Tendance baissière régulière depuis pic à 10,5 % au 2e trim. 2015
- Intentions d'embauches 2018 + 21,3 % par rapport à 2017 (sur le bassin d'Angers, enquête besoin de main d'œuvre de Pôle emploi)
- Offres d'emplois + 11,3 % sur la période juillet 2017-juin 2018 par rapport à la période juillet 2016-juin 2017 (enregistrées par Pôle emploi sur Angers Loire Métropole)





Au niveau de la situation de l'emploi, celle-ci s'est améliorée. Le taux de chômage, au sens INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), sur la zone d'emploi d'Angers est à un niveau qui est aux environs du plus bas des 6 dernières années. Alors, il n'est pas tout à fait au plus bas puisqu'il a légèrement remonté à fin septembre par rapport à fin juin, comme dans tout l'hexagone. On est donc à un taux de chômage de 9 %. C'est une tendance qui est globalement baissière depuis le pic qui était à 10,5 % au premier trimestre 2015. Je voudrais simplement vous rappeler qu'on ne vit pas avec des pourcentages mais avec des habitants, des hommes et des femmes, et qu'entre le pic du deuxième trimestre 2015 et aujourd'hui, c'est 3 300 habitants de moins qui sont au chômage sur le territoire d'Angers Loire Métropole, ce qui est, évidemment, non négligeable.

Les intentions d'embauche en 2018 sont en forte croissance. Les entreprises ont fait état de 21,3 % d'intentions d'embauche dans le rapport de décembre 2017, sachant que les intentions d'embauche sont en général traduites dans les faits dans 80 % des cas d'après l'expérience de Pôle Emploi, donc on a une très forte demande nouvelle des entreprises sur notre territoire, et bien au-delà du niveau national puisque le niveau national est aux alentours de 14 %, donc on est à une fois et demie la croissance nationale. Si on prend la période juin 2017 – juin 2018 des offres inscrites sur le site de Pôle Emploi, la croissance est de 11,3 %, donc on est bien sur cette traduction, je dirais, de l'amélioration de la situation.

ENTREPRISES LOCALES ACCOMPAGNÉES

- En 2017, 727 projets de développement, de création ou de reprise d'entreprises d'Angers Loire Métropole ont été accompagnés par Aldev
- 207 de ces projets ont abouti au cours de l'année 2017 permettant la création de 394 emplois.
- Quelques exemples des deux dernières années : Intercosmétiques, Scania, Cottos Médical, Servicash, Dachser, Stago/Artéion, Kara Technologies, Agrauxine, Kinougarde, Atos, Vyv Care, ILTR, XPO, Gizeh emballages...



Si on regarde maintenant la situation sur les projets d'entreprises... Alors, évidemment, aujourd'hui, je ne peux simplement que vous rappeler quelques données sur 2017. La première dynamique de créations d'emplois, c'est celle des entreprises locales qui sont accompagnées, ou non, d'ailleurs, par ALDEV, parce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui embauchent sans forcément être accompagnées par ALDEV. En 2017, ALDEV a suivi 727 projets de développement ou de créations d'entreprises sur le territoire d'Angers Loire Métropole. 207 de ces projets ont abouti, et ces 207 projets conduisent ou ont conduit à la création de 394 emplois.

Si on prend quelques exemples qui vous diront sans doute quelque chose à tous :

- Inter Cosmétiques sur l'ancien bâtiment Valeo;
- Scania, qui crée une nouvelle usine qui s'appelle Scania CAPS, pour préparer les véhicules aux spécifications de leurs clients et, en même temps, faire l'assemblage de véhicules militaires;
- Cottos Médical à Avrillé;
- Servicash sur le MIN (Marché d'Intérêt National);
- Dachser à Marcé;
- Stago/Artéion à côté de l'Hôpital;
- Kara Technologies sur Saint-Barthélemy-d'Anjou,
- Agrauxine sur Beaucouzé;
- Kinougarde dans les bâtiments d'ALDEV, Arobase 1;
- Atos qui a décidé la construction d'un laboratoire d'expérimentation des supercalculateurs ;
- Vyv Care qui s'est installée à la gare ;
- ILTR, je ne sais pas où ils sont ;
- XPO est à Écouflant;
- et Gizeh Emballages doit être sur Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Il s'agit là de la dynamique des entreprises locales et il y a encore, en 2018, de très gros projets de créations d'emplois par les entreprises locales. Quand je dis « très gros projets », ce sont des créations de 70, 100, 150 emplois.

IMPLANTATIONS: 2018 ANNÉE RECORD

- Aucune implantation avec l'annonce d'au moins 300 créations d'emplois pour le territoire depuis 2006 avec Soviba (Elivia), 2000 avec Stream (Convergys) et 1990 avec Scania.
- En 2018, 3 annonces d'implantations majeures avec au moins 300 créations d'emplois envisagées

ACTION	VERISURE	CORIOLIS SERVICE
500	500	300
mise en service	250 d'ici à 2021	d'ici au printemps 2019
de la plateforme en 2020	500 d'ici à 2024	





Si on prend maintenant les implantations, 2018 est une année record. Si on regarde l'histoire, il n'y a pas eu d'annonces ou d'implantations d'entreprises exogènes sur notre territoire depuis 2006, avec l'arrivée de Soviba. Précédemment, c'était l'entreprise Stream-Convergys qui s'était installée en 2000 et Scania qui s'était installée en 1990.

En 2018, 3 annonces d'implantations majeures ont été réalisées avec au moins 300 créations d'emplois :

- Action qui va donc s'installer sur Océane sur Verrières-en-Anjou avec 500 créations d'emplois d'ici 2020, c'est un terrain qui appartient à Angers Loire Métropole;
- Verisure, ce seront 500 emplois en 2 phases, une première phase de 250 d'ici 2021 et une deuxième phase de 250 d'ici 2024, cette implantation se fait sur un immobilier privé, sur la Ville d'Angers, l'ancien bâtiment AXA, rue du Château d'Orgemont;
- Et Coriolis Service qui va créer 300 emplois d'ici le printemps 2019 et qui s'installe dans le même bâtiment d'ex-AXA, au Château d'Orgemont, sur la ville d'Angers.

IMPLANTATIONS: 2018 ANNÉE RECORD

 Toujours en 2018,
 3 annonces d'implantations importantes avec au moins 100 créations d'emplois envisagées

GIPHAR	LEROY-MERLIN / XPO LOGISTICS	GAMM VERT SYNERGIES
100	150	115
70 directs d'ici à mi-2019	d'ici à 3 ans	45 déjà recrutés
30 sous-traitance transport		115 d'ici à 5 ans.





Si maintenant on regarde les projets un tout petit peu plus petits qui ont donc annoncé au moins 100 créations d'emplois :

Il y a Giphar qui s'est installée sur la zone de l'Atlantique avec 70 emplois directs, d'ailleurs en grande partie comblés aujourd'hui, et 30 emplois indirects pour la sous-traitance transport dans les entreprises du territoire;

Leroy Merlin qui s'installe là aussi sur la zone de l'Atlantique dans le cadre d'une coopération avec XPO Logistics, c'est XPO Logistics qui va embaucher avec 150 emplois à créer d'ici 3

ans;

Et puis, Gamm Vert Synergies qui a été inaugurée la semaine dernière et qui va disposer pour animer ses jardineries, en nom propre, d'une équipe d'acheteurs et de vendeurs de 115 salariés, 45 ont déjà été recrutés, dont un peu plus de 30 transférés depuis Ancenis, et les autres sont des créations, et puis il devrait y avoir 115 salariés d'ici 5 ans, c'est une progression extrêmement rapide du groupe Invivo avec sa filiale Gamm Vert Synergies.

IMPLANTATIONS: 2018 ANNÉE RECORD

En 2018.

6 projets

d'implantations ont permis d'annoncer la création de

1 665 emplois.





Si on fait une synthèse, on peut remarquer que les implantations exogènes significatives représentent 6 projets. Ces 6 projets, ce sont 1 665 créations d'emplois sur notre territoire. Évidemment, ça correspond à un emploi pour 10 chercheurs d'emploi. Et on ne vous signale pas à ce stade, mais on le fera quand Monsieur le Président voudra et que l'on aura les chiffres définitifs de 2018, les petits projets puisqu'il y a des projets, évidemment, de moins de 100 emplois à la fois en implantation et en croissance.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Vice-Président, pour cette présentation. Je voudrais évidemment profiter de cet instant pour saluer l'activité de notre agence de développement économique, la réactivité aussi, globalement, de l'écosystème parce que pour arriver à ces résultats, il y a peu de projets sur lesquels on n'était pas en concurrence avec au moins une autre agglomération ou un autre territoire et donc dans lesquels il a fallu être en capacité de présenter à la fois un terrain, un dispositif d'accompagnement, et puis de présenter, j'allais dire, le plus positivement possible, notre territoire.

Le fait qu'on ait fusionné les services économiques au sein d'une seule agence nous a permis de gagner en réactivité et en capacité de pouvoir répondre de manière beaucoup plus efficace à des porteurs de projet. Le fait que nous avons réuni en une seule main les terrains disponibles et qu'il n'y ait pas ceux de la SODEMEL (Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire) et ceux de la SARA (Société d'Aménagement de la Région d'Angers), pour les plus anciens ici. Mais que, finalement, tout soit dans le portefeuille d'un aménageur unique a aussi facilité le fait qu'on n'est pas dans des logiques où, potentiellement, en fonction du terrain de l'agglomération, on doit s'adresser à un interlocuteur qui est un interlocuteur différent.

Et puis, je veux aussi souligner la qualité de nos relations avec les services de l'État parce que sur un certain nombre de sujets, dans les dispositifs qui comptaient, il y avait le fait de pouvoir garantir que les délais d'examen seraient courts, que les procédures seraient accompagnées de manière intelligente, etc...

Je n'oublie pas le Conseil régional avec lequel, de manière très fluide, on a pu pousser les dossiers, et les différents Maires du territoire, qu'ils soient sur des territoires d'implantations ou pas parce qu'il y a d'autres projets dont nous discutons, il y a aussi parfois des effets dominos avec des projets qui ne peuvent pas se tenir sur des zones d'activités et qui rebondissent sur des terrains communaux ailleurs mais qui concourent à l'impact global positif pour notre territoire.

Et, au-delà de ces satisfactions, j'en tire quelques conséquences. La première de ces conséquences, et elle est évidemment extrêmement positive, c'est que, dès lors qu'on accueille des entreprises de plus de 10 salariés, on accueille des gens qui vont participer au financement de notre 2^{ème} ligne de tramway et, plus largement, qui vont soutenir le dynamisme économique de notre territoire et, indirectement, le dynamisme budgétaire de notre collectivité.

Dans un contexte où on a clairement dit qu'il n'était pas question qu'on augmente les impôts, le sujet, c'est évidemment d'élargir nos bases, et c'est ce qui se passe avec des accueils de ce type. Et donc, la façon dont nous pouvons préparer l'avenir de notre territoire en termes d'infrastructures est en quelque sorte validé et prolongé par ces implantations.

La deuxième conséquence que je tire, c'est que cette accélération d'implantations et les contacts que nous avons à l'heure actuelle sur des sites existants nous permettent de mesurer qu'il est temps de préparer de nouveaux terrains pour être capables de répondre aux demandes que nous pourrions connaître. Si on avait un rythme en 2019 qui était comparable à celui de 2018, nous aurions des problèmes de foncier qui finiraient par arriver vite. Nous allons donc, dès le début de l'année prochaine, faire en sorte de modifier nos documents d'urbanisme pour que de nouveaux terrains, de nouvelles zones industrielles puissent voir le jour sur notre territoire.

J'insiste sur le fait que nous avons des terrains pour accueillir des activités économiques. Sur nos zones d'activités diverses et variées, et fort heureusement, on a des réserves. En revanche, des terrains de 5 hectares, quand on commence à regarder les endroits où il nous en reste, on s'aperçoit là qu'on a un besoin de reconstitution rapide de stocks pour pouvoir faire face à des opportunités. J'aurai donc l'occasion très prochainement de revenir devant cette assemblée en précisant les secteurs dans lesquels on va lancer des études ou conduire des procédures d'acquisitions de manière à pouvoir faire en sorte de nous tenir prêts à répondre à ces nouvelles opportunités.

Voilà, mes chers collègues, la manière dont je pouvais compléter les choses en saluant, Monsieur le Vice-Président, vos équipes et en vous demandant de leur transmettre nos remerciements, même si j'aurai l'occasion très prochainement de le faire personnellement en me rendant au siège d'ALDEV pour rencontrer les équipes. Il n'y a pas de vote. Pour l'essentiel, c'est la reprise d'un certain nombre d'informations que vous aviez pu avoir. Si certains souhaitent prendre la parole, je leur donne évidemment. Je passe la parole à Frédéric BÉATSE

Frédéric BÉATSE: Bien sûr, je me félicite de ces résultats, et dans le contexte économique de reprise que nous connaissons aujourd'hui mais qui court certains risques, dans les prévisions de l'INSEE aujourd'hui. Des créations d'emplois sur le territoire sont des éléments extrêmement positifs dont nous pouvons nous réjouir et qui, je le crois, vérifient ce que vous avez dit à la fin de votre propos, c'est-à-dire la nécessité d'anticiper, de préparer l'avenir.

J'ai noté qu'un certain nombre de ces emplois étaient dans le domaine de la logistique ou des centrales d'appels qui sont des secteurs dans lesquels l'ensemble du territoire, les acteurs économiques, institutionnels ont investi depuis un certain nombre d'années pour créer un sillon, une spécificité

locale, et une capacité aussi de trouver une main-d'œuvre adaptée et qualifiée autour de ces domaines. Et, aujourd'hui, l'enjeu de se projeter vers l'avenir est bien évidemment essentiel pour redéfinir ce que sont les filières de demain, les filières qui sont marquantes dans notre territoire. On a vu que le secteur du végétal avait connu quelques difficultés, que l'électronique est extrêmement prometteur avec tout le volet numérique, avec le coup d'envoi donné autour du numérique par la Cité de l'Objet Connecté, par la French Tech, mais aussi d'autres domaines qui sont extrêmement stratégiques. On le voit autour des enjeux sur la transition énergétique, sur la capacité de montrer, parce que je crois que c'est aussi une réalité de l'histoire de ce territoire en termes de développement durable, de capacité à porter en exemple vivant cette force considérable que nous avons pour entraîner, porter tant dans le domaine de l'énergie, des ressources naturelles, du végétal, ce qui fera l'économie de demain.

Et puis, Monsieur le Vice-Président, c'est aussi la traduction en termes de politique d'emploi de ces différentes annonces qu'il faut décliner. Bien évidemment, parce que, alors que la situation globale dans notre pays et dans notre agglomération sur le terrain de l'emploi est plus favorable, l'écart entre ceux qui sont loin de l'emploi semble toujours extrêmement important. Et les inquiétudes qui ont été soulevées par l'arrêt des emplois aidés, on a pu en parler ici, encouragent quand même à revoir ou intégrer les politiques d'insertion vers ces publics extrêmement touchés pour que les emplois nouvellement créés ne soient pas que des chiffres mais des possibilités, des réalités de parcours personnels d'accès vers l'emploi. Ça me semble important. Ça interroge la relation formation/emploi, l'action dans les quartiers, l'action vers les publics les plus en difficulté. Et, à ce stade, d'ailleurs, une petite remarque : est-ce que vous avez des éléments à nous donner sur la situation de l'AFPA (Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) ? Parce que nous avons lu dans la presse les inquiétudes sur l'avenir du site d'Angers de l'AFPA qui concourt, dans un certain nombre de métiers, à ces questions, donc c'est tout l'appareil de formations qui est aussi interrogé à travers l'évolution des emplois parce que c'est le sens d'un projet d'agglomération et de l'avenir de notre territoire, de garder des fonctions de décisions, des fonctions dites métropolitaines qui peuvent entraîner, et je pense notamment dans ces nouvelles filières, des capacités d'attirer et de créer de nouveaux emplois.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO: Bonsoir. Écoutez, on ne va pas finasser, c'est plutôt des bonnes nouvelles que d'avoir des créations d'emplois ou des promesses de créations d'emplois qui demandent à être confirmées par les faits, mais on va espérer que ça aille au bout. Mais j'ai envie de faire une intervention davantage pour inviter à réfléchir par rapport aux pistes que vous dessinez sur la création de nouvelles zones industrielles. Vous savez que les questions écologiques me tiennent à cœur. Quand on crée des zones comme ça, on fait reculer un petit peu plus les surfaces agricoles ou naturelles, et j'ai envie de poser la question: et les friches industrielles? Alors, je sais que c'est une question qui n'est pas simple, mais qui mérite qu'on se la pose quand même, malgré tout, parce que des anciennes implantations sont laissées à l'abandon, et on en crée d'autres à côté, donc c'est une vraie question d'aménagement du territoire.

Et la deuxième remarque que je voulais faire : parmi les offres d'emploi qui sont proposées, il y a des offres qui correspondent à des expansions de plateformes logistiques, et, là aussi, je pose la question du modèle de développement qu'il y a derrière tout cela. C'est du tout camion ? C'est du transport de marchandises ? Vous savez que je suis intervenu plusieurs fois sur les questions de réchauffement climatique global. Le transport camions, c'est beaucoup beaucoup plus polluant que toutes les taxes essence qu'on va pouvoir mettre sur les véhicules des particuliers. Et là, je crois qu'on a quand même un sujet : favoriser des développements autres de transport, je pense au ferroviaire, je pense au transport fluvial, et puis, surtout, peut-être avoir une réflexion sur les circuits courts pour arriver à une régression de ce transport qui représente la part la plus importante dans les émissions de gaz à effet de serre au niveau des chiffres qui sont donnés par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. 29 % des gaz à effet de serre sont produits par le transport. Donc, voilà les 2 réflexions que je voulais faire. Je ne fais pas de procès d'intention. Tout ne dépend pas d'un Président de Communauté urbaine, mais je crois qu'on doit être aussi moteurs de ces réflexions, et pour pousser les industriels aussi à passer à l'action sur la manière dont ils gèrent leurs activités.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Marc GOUA.

Marc GOUA: En ce qui concerne les friches, on est bien placé puisqu'on a, à Trélazé, 2 friches industrielles: une qui date de l'année 1982-1983, la manufacture d'allumettes; et l'autre qui date de fin décembre 2013. En ce qui concerne la manufacture, on est au démarrage de la revisitation du lieu avec une implantation qui a boosté le reste, qui est Lidl, et puis il y a des implantations commerciales et des implantations d'habitations qui vont suivre. Je pense qu'on est sur la bonne voie, enfin, vous me direz, ça fait 35 ans, alors donc tout est permis.

Quant aux Ardoisières, il y a une première partie qu'on appelle les Fresnais, où il y avait l'ancien siège des Ardoisières, et là, la Ville a acheté récemment le terrain à Imerys et l'a revendu à un aménageur. Pour corroborer ce qui a pu être dit précédemment. On commence à avoir un seul problème, c'est qu'on n'a pas assez de terrains pour les 13 hectares sur les projets que l'on a à la date d'aujourd'hui. Et, on envisage d'acheter d'autres terrains situés en face, si j'arrive à les racheter à une entreprise qui, aujourd'hui, avait fait une première opération, mais je pense qu'elle serait plus intéressante. Donc, historiquement, honnêtement, je n'ai jamais vu une telle progression. D'ailleurs, il suffit d'ailleurs de demander aux entreprises, il y a des constructions de mètres carrés d'entreprises qu'on n'avait pas vues depuis extrêmement longtemps. Donc, pour nous, c'est positif.

Maintenant, reste après le problème de l'emploi, et on est bien placé, si je puis dire, pour savoir qu'il n'est pas résolu aujourd'hui. La progression de l'économie n'est pas assez créatrice d'emplois. En plus de cela, il y a inadéquation entre les besoins et les offres. C'est pour ça qu'on a mis des dispositifs en place à Trélazé qui connaissent un certain succès mais qui ne résolvent pas les problèmes. Et là, je crois qu'on a un travail collectif à faire. On essaie de le faire au niveau de la Communauté urbaine, mais ça ne suffit pas. Je crois qu'il faudra qu'on booste parce que s'il arrivait, ce qui est le cas aujourd'hui, qu'un certain nombre d'entreprises soient obligées d'aller dans les ex-pays de l'Est chercher de la main-d'œuvre alors qu'elles n'en trouvent pas ici. Ce serait effectivement extrêmement inquiétant parce que, j'ai eu l'occasion de le dire dans plusieurs réunions, ces gens-là, et pour cause, ne repartiront pas et on aura, nous, toujours des gens sur le carreau.

Et puis, quand on analyse un peu plus finement, et je parle sous le contrôle de Michelle MOREAU, le problème de nos quartiers, on s'aperçoit qu'il y a un pourcentage de demandeurs d'emploi de longue durée qui est spectaculaire et qui est extrêmement élevé, qui indique qu'il y a tout un travail, à la fois un travail de socialisation pour arriver à remettre ces gens vers l'emploi. J'avais été étonné par un chiffre présenté la semaine dernière, car effectivement, quand on regarde le chiffre réel des demandeurs d'emploi de longue durée, c'est plus de 43 % en ce qui concerne Trélazé, alors qu'on m'annonçait 17,43 % de longue durée, ce qui est extrêmement inquiétant. Il y a plusieurs causes. Des causes sociales, des causes d'addiction, il y a tout un tas de choses et il faut qu'on les résolve. C'est pour ça d'ailleurs, Monsieur le Président ne sera pas étonné, que j'appelle l'ensemble de l'agglomération à une plus grande solidarité vis-à-vis des communes et des villes qui ont des quartiers, parce que les problèmes sont très différents. Même si, en milieu rural ou en milieu un peu moins urbain, les soucis ne sont pas de même nature, ils ne sont pas de même ampleur, ça ne s'additionne pas, c'est un coefficient multiplicateur, hélas.

Monsieur le Président : Marc LAFFINEUR.

Marc LAFFINEUR: Moi aussi, bien sûr, je me félicite de ces implantations. Je crois que, comme Marc GOUA, ça fait un petit moment qu'on est dans cette assemblée et je ne me souviens pas d'en avoir vu autant. Donc, c'est évidemment quelque chose de très positif. Comme l'a dit le Président, on va manquer de terrains suffisamment grands pour pouvoir avoir des grandes implantations, et je crois qu'il faut faire attention sur les implantations de ces terrains. D'abord, il ne faut pas les faire trop loin quand même de l'agglomération parce que, je rejoins un peu ce que disait M. PAGANO, c'est qu'il y a aussi des problèmes quand même d'environnement, d'écologie, de transport qui peuvent être élevés pour les salariés. Et puis, il faut aussi utiliser le plus possible toutes les grandes infrastructures qu'on a

sur notre territoire qui permettent de diminuer aussi les transports et les transports routiers notamment.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON: Effectivement, je pense qu'on peut se féliciter de tout le travail qui a été fait pour faire connaître Angers et notre agglomération auprès de grandes entreprises, et c'était vraiment une bouffée d'air que vous représentiez ces emplois dans les années où ils vont se déployer. On peut s'en féliciter, mais je ne peux pas m'empêcher aussi de me féliciter des emplois qui ont été maintenus depuis 2008 et la crise, notamment par tout le tissu des TPE (Très Petites Entreprises) et des PME (Petite et Moyenne Entreprise), mais aussi des emplois qui se sont créés. Alors, c'est vrai que là on parle d'entreprises qui créent 500 emplois, voire plus, mais parfois 2 ou 3 emplois, dès lors qu'ils sont créés par 200 entreprises, je ne suis pas forcément très forte en calcul, mais il me semble que ça représente plus d'emplois que ceux-là. Donc, je souhaite que l'on se félicite aussi des emplois maintenus, des emplois aussi qui ont été créés, des entreprises qui, aujourd'hui, se transmettent et qui ont aussi de très beaux projets de développement.

Alors, effectivement, se pose la question des zones d'activités, de la requalification d'un certain nombre d'entre elles, ou, tout simplement, la manière dont le foncier peut être mis à disposition parfois même de manière innovante, ou, tout simplement, de la manière dont nos centres-villes, nos centres-bourgs ou nos quartiers peuvent aussi accueillir ces créations d'entreprises. Parce que l'emploi de proximité, et l'emploi artisanat notamment, mérite aussi, tout simplement, parce que les clients sont à proximité, des questions de circuits courts, d'être positionné pas très loin de nos centres-villes. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Didier ROISNÉ.

Didier ROISNÉ: Juste un petit mot, Monsieur le Président. En tant qu'ancien salarié du centre AFPA, parce que j'y ai travaillé plus de 30 ans, vous me permettrez de m'associer à ce qui a été dit par mon collègue. Ce centre de formation a formé plusieurs dizaines de milliers de stagiaires et c'est dommage qu'on ferme un centre au moment où des postes se créent; et qui dit créations de postes dit, en général, formations professionnelles. Ce dont j'ai peur, c'est que l'AFPA (Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes) soit surtout intéressé de vendre les terrains où se situe le centre AFPA et qui a sans doute beaucoup de valeur et permettrait de remplumer un peu l'AFPA. Ce serait quand même dommage comme solution.

Monsieur le Président: Pas d'autres demandes d'intervention? Très bien. Mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites. Je commence par la fin et en particulier par l'intervention de Jeanne BEHRE-ROBINSON.

S'il y a 3 300 demandeurs d'emploi de moins, ce n'est pas grâce à ces projets, puisque vous avez compris que, pour l'essentiel, c'étaient des promesses. Donc, ça c'est bien fait avec des créations d'emplois dans des unités plus petites.

En revanche, le deuxième effet positif des créations d'emplois qui viennent d'être présentées, c'est toute leur traduction en emplois indirects. Et, par définition, si on est capable d'accueillir des entreprises d'une certaine taille, ça va générer du travail dans des TPE et dans des PME qui vont pouvoir accompagner ces entreprises sur énormément de missions, de fournitures, depuis les professions libérales jusqu'à des entreprises ayant des missions dans le domaine de l'entretien où se trouvant en aval ou en amont des métiers qui sont produits. Il y aura, donc, un deuxième impact positif au-delà de celui qu'on est en train de mesurer. Et, pour que les choses soient claires, on aime tous les emplois et on fait en sorte d'en avoir le plus possible. Ceux qui sont à nous sont à nous ; ceux qui ne sont pas à nous peuvent le devenir. Voilà, mon état d'esprit dans ce domaine est assez clair.

Le vrai sujet c'est, effectivement, comment on passe d'une création d'emploi au fait qu'on puisse faire en sorte d'avoir un chômeur de moins sur le territoire. Et là, c'est une des raisons pour lesquelles, en 2014, on a décidé de mettre l'emploi et l'insertion au sein de l'agence de développement économique. En se disant, à un moment, la logique c'est aussi d'apporter, aux patrons qui arrivent sur le territoire,

potentiellement une expertise en termes de Ressources Humaines. C'est d'avoir un lieu où on peut orienter les formations et faire en sorte de les accompagner de cette manière. Et, de ce point de vue, moi je me réjouis d'un autre chiffre, c'est celui qu'on vous avait présenté il y a quelques mois. On a battu, en 2017, le record des heures d'insertion, sur des marchés qui sont pourtant des marchés publics, en franchissant le seuil symbolique des 200 000 h d'insertion sur le territoire de l'agglomération. Et là on est bien destiné à des publics qui sont plus éloignés de l'emploi, et ça, c'était avant le NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) et la montée en puissance du tramway qui vont être 2 moteurs extrêmement puissants autour de ces questions.

Maintenant, il y a un sujet, ou, plutôt, plusieurs. Le premier, pour reprendre les propos de Marc GOUA, c'est que ce n'est pas parce qu'on aura des emplois qu'ils profiteront aux plus éloignés. Frédéric BÉATSE l'a dit.

Et, la deuxième chose, c'est que l'accès à un emploi peut entraîner un déménagement qui fait que, globalement, là où on a des concentrations de gens qui sont en difficulté, si quelqu'un dans ces quartiers arrive à trouver un job, une des premières choses qu'il peut faire c'est déménager. Et donc, malgré l'impact en termes d'emplois, il n'est pas évident que ce soit les quartiers prioritaires, de manière directe, qui puissent en bénéficier parce qu'on s'aperçoit qu'on a des phénomènes qui, individuellement, peuvent se comprendre. Mais qui nous conduisent à devoir continuer à investir des moyens massifs là où on a des situations de précarité qui sont, elles aussi, massives. Donc ça ne diminue en rien les besoins d'accompagnement social, les besoins de renouvellement urbain, les besoins de soutien et de solidarité qui sont nécessaires à l'échelle du territoire.

Évidemment, le volet formations est absolument essentiel et indispensable. Et, pour répondre de manière claire sur la question de l'AFPA, à part ce que j'en ai lu dans la presse, je n'ai pas eu la moindre demande de contact de la part des autorités locales de l'AFPA, à ma grande surprise. J'ai été prévenu une heure avant le communiqué de presse qu'il y aurait cette annonce. J'ai prévenu Jean-Pierre BERNHEIM en lui disant que si l'un de nous 2 avait une sollicitation, il fallait qu'on la partage. À la minute où je vous parle, je n'ai pas de demande de rendez-vous émanant de la Direction, des représentants du personnel, ou de qui que ce soit. Mon sujet, à ce stade, c'est le maintien de la capacité en formations sur le territoire. On ne va pas se raconter d'histoires, ce n'est pas nous qui décidons de ce qui va se passer pour l'AFPA. On peut potentiellement entrer dans des discussions, mais la décision se prend aujourd'hui sur le plan national puisque c'est un établissement national. En revanche, indépendamment du pavillon et du statut de la structure qui organise les formations, les formations qui sont aujourd'hui prodiguées par l'AFPA on en a besoin sur le territoire, qu'elles soient portées par la Chambre des Métiers, par la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie), par d'autres organismes, par une AFPA bis, par un maintien de capacités sur le territoire. Et là, on a un sujet. Je pensais que j'aurais l'occasion de le discuter dans un cadre qui serait celui que je viens de vous décrire. Peut-être qu'à l'issue de la réunion de ce soir, s'il y a une reprise, même partielle, de propos demain dans la presse, ca suscitera une demande de rendez-vous.

J'arrive sur les zones d'activités. Je partage à la fois l'opinion de Marc LAFFINEUR sur le fait que la question, ce n'est pas seulement un besoin en mètres carrés, c'est aussi l'endroit où sont ces besoins. Autrement dit, ce n'est pas le fait de disposer d'un terrain qui fait que vous accueillez une entreprise, c'est le fait de disposer d'un terrain qui est bien placé. Et, aujourd'hui, on a un problème national, c'est que ça coûte toujours moins cher de prendre un terrain avec rien dessus pour en faire une zone d'activités, plutôt que de prendre une friche et de faire en sorte de lui redonner une nouvelle vie. C'est un non-sens d'un point de vue environnemental, mais aujourd'hui il y a souvent des écarts financiers qui sont importants. Un de nos objectifs, c'est de regarder comment on peut susciter des zones d'activités avec des conséquences en termes d'étalement urbain moins importantes que celles qu'on a connues par le passé. Premier axe, bien sûr, c'est interroger les friches. Mais le deuxième, mes chers collègues, c'est qu'on a pris des habitudes par le passé, et c'est un « on » totalement collectif, dans lesquelles on n'était pas attentif à l'économie d'espace. On a aujourd'hui des zones industrielles ou d'activités qui remontent à 10 ans, 20 ans, 30 ans, 40 ans, et pour lesquelles il y a parfois des écarts considérables entre les hectares achetés et les hectares cessibles.

C'est-à-dire qu'indépendamment du nombre d'hectares que vous prenez, si vous prenez une zone de 100 hectares et que vous n'en revendez que 60 parce qu'il y a 40 hectares pour les voiries, pour les bassins de rétention, pour les espaces verts devant les entreprises, pour des choses de ce type, ça veut dire que vous artificialisez 100 hectares. Mais vous n'allez répondre qu'à 60 hectares de besoin et que vous allez accélérer le moment où on vous aurez à nouveau des besoins. Et, on a aujourd'hui des zones d'activités pour lesquelles le pourcentage de cessibilité varie de 60 % à 85%. Donc si on était sur 85 % sur toutes les zones qu'on avait prises par le passé, au moment où on les a conçues et imaginées, on aurait encore des réserves foncières sans aller chercher des hectares en dehors de ceux que nous avons. Donc un des axes, indépendamment de la question des friches, c'est de se dire que, si on doit avoir des étalements urbains nouveaux, il faut qu'on les ait avec une économie d'espace dans la manière de concevoir et de dessiner les zones et en arrêtant d'imaginer que les grandes voies, les espaces verts devant, les bassins paysagers, etc... ça remplit une fonction quelconque dans ce domaine.

Mes chers collègues, je ne vais pas être beaucoup plus long ce soir. Il va de soi qu'on pense tous collectivement à une friche au moins qu'on aimerait récupérer, mais à condition que les tarifs auxquels on la récupère la rendent potentiellement ensuite cessible à des conditions qui ne soient pas prohibitives. D'abord pour le contribuable, parce que si je rachète une friche, au hasard, de 10 hectares à Angers à 6 millions d'euros et que j'ai autant de coût de dépollution, là il est certain que l'équilibre économique on ne le trouvera pas, et, même si on ne doit pas le trouver, dans un certain nombre de domaines, il ne faut pas non plus, sur les friches, que ce soit les contribuables qui se substituent à la responsabilité de ceux qui nous ont laissé une situation scandaleuse.

Je m'arrête là pour ce soir. Je vous remercie. Et je vous propose qu'on reprenne notre marche en avant puisque nous étions sur un bon rythme. Quand on parle de rythme, et de bon rythme, on pense à Daniel DIMICOLI qui a deux dossiers qui, je pense, peuvent, si vous l'acceptez, faire l'objet d'une présentation conjointe puisque, même s'il y a un dossier pour Belle-Beille et un dossier pour Monplaisir, c'est bien la même philosophie et le même principe.

Délibération n°: DEL-2018-276

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

NPNRU - ZAC Belle Beille - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2017 - Convention d'avance de trésorerie - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Par délibération du 11 juin 2018, le Conseil de communauté a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Belle Beille sur une superficie de 198 hectares. Cette ZAC a été concédée à ALTER Public par concession d'aménagement le 12 décembre 2016.

Ainsi, conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017, dont les données chiffrées essentielles sont présentées ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2017:

En dépenses, le montant prévisionnel total s'élève à 58 962 076 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

•	Acquisitions foncières	10 828 750 € HT
	Etudes	
•	Frais divers	542 304 € HT
•	Honoraires	3 012 800 € HT
•	Travaux	30 127 861 € HT
•	Frais financiers	2 986 450 € HT
•	Rémunération	4 961 029 € HT
•	Construction d'ouvrage – centre commercial	6 201 602 € HT

Sur les 58 962 076 € HT de dépenses envisagées, 733 004 € HT de dépenses ont été réalisées à fin 2017, soit environ 1 % du montant global. Restent à régler 58 229 072 € HT.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2017 :

En recettes, le montant prévisionnel global s'élève également à 58 962 076 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

•	Cessions charges foncières	10 564 306 € HT
•	Cessions centre commercial	1 857 983 € HT
•	Participation de la Collectivité	37 98 1 364 € HT
•	Subventions (ANRU et Région)	8 55 8 423 € HT

Sur les 58 962 076 € HT de recettes attendues, aucune recette n'a été encaissée jusqu'à présent, soit 58 962 076 € HT restant à encaisser.

La participation de la Collectivité :

La participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017 est de 37 981 364 € HT. Elle est affectée pour :

Au 31 décembre 2017, le montant total des participations de la Collectivité encaissées par ALTER Public est de 0 €.

Pour 2018, aucun versement n'est attendu de la part de la Collectivité.

Etat de la trésorerie au 31 décembre 2017 :

Au 31 décembre 2017, la trésorerie de l'opération est positive de 57 501 € HT.

Une avance de trésorerie a été consentie à ALTER Public à hauteur de 2 000 000 € en date du 9 mai 2017 pour une durée initiale de 3 ans, soit jusqu'au 9 mai 2020. Cette avance a été remboursée partiellement d'un montant de 1 200 000 € en 2017. Il est nécessaire de reverser les 1 200 000 € sur l'année 2018.

Pour 2018, compte tenu du plan de trésorerie, il sera nécessaire de mettre en place une avance de trésorerie complémentaire de 800 000 € pour porter l'avance de trésorerie cumulée à 2 800 000 €.

D'autres avances de trésoreries sont prévues pour les années à venir (2018-2020), dont les remboursements s'échelonneront en 2023 et au-delà.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 octobre 2018

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Belle Beille actualisé au 31 décembre 2017, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2017,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières,
- le principe de la mise en place d'un emprunt de 1 500 000 €

Approuve la convention d'avance de trésorerie avec ALTER Public d'un montant de 800 000 € pour une durée de 3 ans,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention d'avance de trésorerie,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

**:

Délibération nº: DEL-2018-277

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

NPNRU Monplaisir - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan Financier au 31 décembre 2017

Rapporteur: Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Par délibération du 11 juin 2018, le Conseil de communauté a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Monplaisir sur une superficie de 146 hectares. Cette ZAC a été concédée à ALTER Public par concession d'aménagement le 12 décembre 2016.

Ainsi, conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017, dont les données chiffrées essentielles sont présentées ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2017:

En dépenses, le montant prévisionnel total s'élève à 73 170 601 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

•	Acquisitions foncières	2 444 026 € HT
	Etudes	449 490 € HT
•	Frais divers	809 081 € HT
•	Honoraires	.4 494 897 € HT
•	Travaux	44 948 969 € HT
•	Frais financiers.	3 501 819 € HT
•	Rémunération	5 217 185 € HT
•	Construction d'ouvrage – centre commercial	11 305 134 € HT

Sur les 73 170 601 € HT de dépenses envisagées, 1 308 172 € HT de dépenses ont été réalisées à fin 2017, soit environ 2 % du montant global. Restent à régler 71 862 429 € HT.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2017 :

En recettes, le montant prévisionnel global s'élève également à 73 170 601 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

•	Cessions charges foncières	4 129 200 € HT
•	Convention de participation (L 311-4 du Code de l'Urbanisme)	418 082 € HT
•	Cessions centre commercial	2 700 000 € HT
•	Participation de la Collectivité pour remise d'ouvrages publics	53 147 492 € HT
•	Subventions (ANRU et Région)	12 775 827 € HT

Sur les 73 170 601 € HT de recettes attendues, aucune recette n'a été encaissée jusqu'à présent, soit 73 170 601 € HT restant à encaisser.

La participation de la Collectivité :

La participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017 est de 53 147 492 € HT. Elle est affectée pour :

Au 31 décembre 2017, le montant total des participations de la Collectivité encaissées par ALTER Public est de 0 €.

Pour 2018, aucun versement n'est attendu de la part de la Collectivité.

Etat de la trésorerie au 31 décembre 2017 :

Au 31 décembre 2017, la trésorerie de l'opération est négative de – 408 478 € HT.

Une avance de trésorerie a été consentie à ALTER Public à hauteur de 2 millions en date du 9 mai 2017 pour une durée initiale de 3 ans, soit jusqu'au 9 mai 2020. Cette avance a été remboursée partiellement d'un montant de 1 100 000 € HT en 2017. Il est nécessaire de reverser les 1 100 000 € en 2018.

D'autres avances de trésoreries d'un montant total de 11 500 000 € HT sont prévues pour les années à venir (2018-2021), dont les remboursements s'échelonneront en 2023 et au-delà.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 octobre 2018

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Monplaisir, actualisé au 31 décembre 2017, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2017,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.
- le principe de la mise en place d'un emprunt de 2 600 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Daniel DIMICOLI: Il y a 2 dossiers concernant le NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) sur Belle-Beille et sur Monplaisir. Il s'agit des 2 ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) gérées par ALTER Public. Là, c'est le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2017, pour chacune des ZAC.

En ce qui concerne Belle-Beille, le montant prévisionnel s'élève à 58 970 076 € sur lesquels ont été réalisés aujourd'hui 733 000 € de dépenses. En revanche, en recettes, nous n'avons, pour l'instant, encaissé aucun centime. Donc, ça veut dire qu'on a dépensé sans encaisser de recettes. La participation des collectivités s'élève à 34 millions d'euros pour remises d'ouvrages publics et 3 915 000 € pour participation d'équilibre.

Compte tenu du fait qu'il y a eu des dépenses et qu'il n'y a pas eu du tout de recettes, la trésorerie de l'opération est positive pour l'instant. Mais une avance de trésorerie a été consentie à ALTER Public à hauteur de 2 millions le 9 mai 2017, pour une durée initiale de 3 ans. Cette avance a été remboursée partiellement d'un montant de 1,2 million d'euros. Mais ces besoins de trésorerie qui apparaissent, puisqu'il y a un décalage entre les dépenses et les recettes, nécessitent de reverser le 1,2 million d'euros sur l'année 2018 et un complément d'avance de trésorerie de 800 000 €. Ce qui portera l'avance de trésorerie à 2,8 millions.

Je vous demande, pour cette zone, d'approuver le compte rendu annuel, le plan de trésorerie, les états des acquisitions, et le principe de la mise en place d'un emprunt de 1 500 000 € plus un montant de 800 000 € complémentaires d'avance de trésorerie.

En ce qui concerne NPNRU Monplaisir, on est dans le même schéma. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 73 170 601 €. Sur ces 73 170 601 €, il y a déjà 1 308 162 € qui ont été réalisés. Et, en recettes, aucun centime n'a été également encaissé. Ce qui veut dire que la trésorerie nécessitera là aussi des avances de trésorerie. La participation à la collectivité inscrite au 31 décembre 2017 est de 53 147 492 €, se répartissant entre une participation pour remises d'ouvrages publics, 47 520 734 €, et une participation d'équilibre de 5 626 758 €. Donc, une avance de trésorerie a été consentie à ALTER Public à hauteur de 2 millions le 9 mai 2017. Cette avance a été remboursée partiellement d'un montant de 1 100 000 € en 2017. Mais il est nécessaire de reverser ces 1 100 000 € en 2018. Et d'autres avances de trésorerie sur plusieurs années, de 11 500 000 € sont prévues pour les années à venir jusqu'en 2023.

Donc, là aussi, vous avez le Compte Rendu Annuel à la Collectivité, le plan de trésorerie, les états des acquisitions, et le principe de la mise en place d'un emprunt de 2 600 000 €.

Je vous propose d'approuver les 2 Comptes Rendus Annuels à la Collectivité pour le NPNRU de Monplaisir et le NPNRU de Belle-Beille. Je souligne simplement, comme je l'ai déjà fait en Commission permanente, qu'il ne faut pas confondre le montant des dépenses des 2 ZAC, qui s'élève à 132 millions, et le montant du NPNRU qui, lui, sera de 400 millions, avec une prise en charge à hauteur de 200 millions par les bailleurs sociaux, 100 millions par Angers Loire Métropole, et 100 millions pour la Ville d'Angers, auxquels se rajouteront encore deux fois 100 millions, ce qui fera 600 millions. Donc, là on est sur 132 millions pour cette ZAC, qui ne couvrent qu'une partie des 2 opérations de renouvellement urbain de Belle-Beille et de Monplaisir.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI: Monsieur le Vice-Président et chers collègues. Je voulais tout d'abord, avant de commencer, rappeler que l'analyse et l'attention que nous portons aux CRAC n'est, à mon sens, pas toujours à la hauteur de l'importance de ces documents qui sont pourtant de vrais outils d'information pour les élus que nous sommes, et c'est d'autant plus vrai depuis qu'une part grandissante des dossiers et des compétences sont gérés en dehors de notre enceinte par nos concessionnaires, nos SPL (Sociétés Publiques Locales), ou encore nos délégataires.

Alors, permettez-moi tout d'abord d'émettre une question sur la forme. Habituellement, les CRAC sont présentés de manière réglementaire au premier semestre et, souvent, légalement, avec le vote du Compte Administratif. Qu'est-ce qui justifie, pour ces 2 CRAC, un tel retard? On pourrait comprendre que la convention en cours avec l'État qui s'est soldée par la contractualisation en septembre ait pu ralentir l'élaboration de ce document. On est effectivement là sur le bilan de 2017. Alors, qu'en est-il réellement? Pourquoi ce retard? Et, juridiquement, est-ce que cela ne risque pas

d'avoir des incidences?

Ensuite, sur le fond, le CRAC, c'est le document qui relie la collectivité à l'aménageur et qui se doit d'être particulièrement précis sur la nature des montants exposés. Or, force est de constater que les bilans financiers exposés dans ces deux documents sont particulièrement succincts et permettent difficilement de se faire une opinion éclairée. Les chiffres qui nous sont donnés m'amènent plusieurs questions. Je parle bien des chiffres qui sont dans les documents et pas nécessairement dans les délibérations, mais dans les documents qui nous ont été fournis en annexe. Les chiffres qui nous sont donnés m'amènent donc plusieurs questions.

Tout d'abord, concernant l'opération de Belle-Beille, comment justifiez-vous l'augmentation de 3 millions des charges foncières et qui en subira l'impact ? Est-ce que ce sera les bailleurs, les futurs habitants, l'aménageur ? ...

Concernant maintenant l'opération de Monplaisir, là aussi on nous présente une augmentation de 3 millions d'euros concernant le centre commercial. Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui cette hausse? Est-ce que c'est une augmentation des surfaces? Est-ce que c'est une mauvaise estimation au départ ou un changement dans le programme? Par ailleurs, il aurait été intéressant, dans le cadre de ces CRAC, de nous faire apparaître les perspectives, que ce soit en termes de cessions et d'acquisitions. On n'a quasiment aucun élément dans les documents. Cela nous permettrait d'avoir une vision plus transparente des contraintes financières qui vont s'imposer aux élus des mandats à venir.

Un CRAC permet aussi d'exposer clairement le montant des participations attendues des collectivités, et je vous invite à regarder plus précisément les tableaux des pages 20 pour le document de Monplaisir, et 15, pour le document de Belle-Beille. On y découvre que l'on passera d'une participation attendue de 10 millions en 2021 à une participation attendue, en 2023 et au-delà, pour les deux ZAC, de plus de 73 millions d'euros. Comment envisagez-vous que notre collectivité parvienne à ce niveau de participation ? Serons-nous capables, alors, de supporter un tel investissement public de 74 millions d'euros sur 4 ans sans recours à l'emprunt ? Pourrons-nous supporter un tel effort financier dans le cadre contractuel de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) ?

Plus globalement, je m'interroge sur le discours qui est le vôtre, Monsieur le Président, depuis plusieurs exercices budgétaires, concernant la dette que vous nous annoncez contenue. Mais tenezvous compte de ces attendus de participation dans mon calcul de l'endettement de notre Communauté urbaine? On a en effet, et j'ai le sentiment, à travers la lecture de ces CRAC, que la dette de l'agglomération est finalement masquée et noyée dans la masse du budget d'ALTER, qu'on a finalement externalisé la dette de l'agglomération, et ce qui vaut pour ces 2 ZAC vaut aussi pour l'ensemble des autres ZAC qui concernent notre territoire. Avec la contractualisation de la rénovation urbaine, on a enclenché là des annonces politiques. Mais, derrière, le portage financier, qui l'assumera demain?

En conclusion, pour terminer, je propose aux élus qui, comme moi, se retrouvent dans ces inquiétudes, de s'abstenir sur cette délibération. Et je souhaite, Monsieur le Président, que le prochain CRAC pour 2018 nous soit fourni dans les délais réglementaires, à savoir avant le 30 juin 2019, afin que nous puissions rapidement savoir où nous en sommes réellement. Je souhaite aussi qu'apparaissent de manière plus complète l'ensemble des acquisitions et cessions prévues. Et, enfin, je souhaite des réponses quant à la manière dont vous envisagez la capacité de notre Communauté urbaine à assurer les participations que ces opérations attendent d'elles. Merci.

Monsieur le Président: Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? M. DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI: Bien. Écoutez, je ne vais pas répondre à toutes vos questions, parce que je pense que le Président prendra le relais pour certaines de ces questions.

Monsieur le Président : C'est normal.

Daniel DIMICOLI: Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne les chiffres... Vous parliez des cessions, tout à l'heure, des charges foncières. Vous avez, dans chaque bilan, le montant de ces cessions de charges foncières. Ils apparaissent en recettes. Donc ça veut dire que ça correspond à un volume de fonciers qui doivent être vendus, à la fois que ce soit pour le centre commercial ou les charges foncières. Vous l'avez à la fois dans le document concernant Belle-Beille et également dans celui de Monplaisir.

Alors, en ce qui concerne les augmentations qui sont apparues, vous parlez des augmentations des charges foncières de 3 millions. Notamment, à Monplaisir, on a des charges en programme commercial. Je vous rappelle quand même que ce centre commercial de Monplaisir a fait l'objet d'une négociation fort longue pour acquérir les différents commerces existants avec les terrains et les fonds de commerce, l'immobilier et le fonds de commerce, et que ça s'est fait dans un premier temps à travers la Ville d'Angers et à travers Angers Loire Métropole qui a évidemment recédé cela à ALTER, et donc c'est apparu en augmentations. Parce que quand vous négociez avec des commerçants, il va de soi que vous avez une première estimation et qu'ensuite ce sont les négociations qui sont menées. Je peux vous assurer que la négociation du centre commercial de Monplaisir a été particulièrement compliquée, mais je dis bien particulièrement compliquée. Ça, c'est un premier point.

En ce qui concerne le centre commercial de Belle-Beille, Beaussier, on en a beaucoup parlé, et, dans ce contexte-là, vous savez pertinemment qu'il y a une opération un peu à tiroirs où on va racheter à la fois des commerces et des immobiliers et qu'ensuite ce sera réintégré dans une Société Civile Immobilière qui va gérer l'ensemble de cette opération, donc là aussi c'est une question qui a été fort longue.

En ce qui concerne la date, vous parlez de la date, pourquoi est-ce que c'est présenté maintenant? Vous avez répondu par avance dans votre question. On n'avait pas encore complètement finalisé la convention avec l'État, et on ne pouvait pas arrêter des chiffres sans avoir finalisé cette convention avec l'État puisque, dans les chiffres, vous avez évidemment des subventions de l'ANRU. Il fallait qu'on soit sûr de ces chiffres, et, les chiffres, on les a connus relativement tardivement. On sait maintenant que c'est 100 millions d'euros de l'ANRU, mais ce n'était pas prévu, ce n'était pas connu à l'avance, donc, évidemment, ces CRAC sont présentés tardivement à cause de cela. Je vous rappelle quand même qu'on a présenté tous les autres CRAC avant l'été, ça n'avait pas été le cas l'année dernière. Les comptes rendus ont été présentés au printemps. Donc voilà, en gros, si vous voulez, les réponses que je pouvais vous apporter par rapport à cela. Alors, je vais laisser le Président, ensuite, répondre sur les aspects budgétaires... Alors, je voudrais simplement dire aussi une chose. Lors de la dernière Commission Aménagement et Développement des Territoires, on a présenté en détail... Pardon ?

Silvia CAMARA-TOMBINI: Je n'y suis pas allée.

Daniel DIMICOLI: Non, mais vous pouviez y assister quand même.

Silvia CAMARA-TOMBINI: Oui, oui.

Daniel DIMICOLI: Ce n'est pas interdit. Lors de la dernière Commission Aménagement qui s'est tenue à Angers Loire Métropole, on a détaillé les 2 opérations avec la présentation de l'ANRU dans sa globalité et, plus spécifiquement, du CRAC. On a passé une heure sur la présentation. Il y avait des membres présents à cette Commission, dans la salle. On a passé une heure sur la présentation de l'opération de Belle-Beille et de l'opération de Monplaisir, et là vous avez tous les détails qui ont été donnés, en expliquant le pourquoi du comment. Donc, si vous voulez, on ne peut pas tout détailler ici, au niveau du Conseil de communauté. C'est beaucoup trop long. Donc là, on l'a fait en détail, et toutes les questions ont été posées, toutes les réponses ont été apportées. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Monsieur le Président : Mme CAMARA-TOMBINI, sur les dates, vous avez raison, la réponse vient

de vous être apportée, et, à vrai dire, elle est y compris dans les réponses filmées. Je regrette que vous n'ayez pas été en Commission Aménagement ou que vous ne connaissiez personne qui y ait été ou que personne n'ait la courtoisie de vous faire un compte rendu. Je ne sais pas si c'est faute d'amis, si c'est parce que ce que vous cherchiez ce soir, ce n'était pas forcément des réponses mais plutôt, de fait, de poser des questions.

Un des débats qu'on a eu avec l'ANRU, c'est sur la question de la valorisation. Notre modèle initial était un modèle dans lequel on faisait en sorte de ne pas acheter les terrains, en considérant qu'il pouvait y avoir des apports en nature. Et la réévaluation n'a aucune conséquence, comment dirais-je, pour un partenaire, puisqu'elle s'inscrit en dépenses et en recettes et que la seule chose c'est que là où, potentiellement, on pouvait apporter un terrain gratuit, il va falloir qu'on le valorise. Et là où on pensait recevoir un terrain de manière gratuite il va falloir qu'on le valorise, ce qui explique qu'il n'y ait d'ailleurs pas d'incidence sur les équilibres, in fine, qui sont présentés dans la convention. En revanche, la date du 30 juin l'année prochaine, on n'aura aucune difficulté à la tenir puisqu'on a maintenant un canevas financier global.

Vous faites preuve d'une analyse que je trouve surprenante, pour quelqu'un qui a déjà été élu pendant quelques années, en ce qui concerne le bilan financier global. Quand on présente un CRAC, on le détaille sur les 3 années qui suivent et on les globalise au-delà de cette période. Donc, oui, on précise ce qu'on va verser sur les années 2019, 2020, 2021, et tout ce qui est au-delà on le met dans la case « et au-delà ».

Quand vous parlez d'un chiffre de 73 millions, vous vous contentez d'expliquer que, sur la durée de vie de l'opération, on sera amené à s'acquitter de ces sommes. Mais à moins que vous soyez prise d'une amnésie complète, vous ne pouvez pas ignorer que la durée de réalisation d'une opération de renouvellement urbain est tellement longue que ce n'est que cette année que nous apportons les dernières contributions au titre de l'opération de renouvellement urbain de la Roseraie, c'est-à-dire 15 ans après avoir ouvert la ligne. Les mêmes principes seront exactement à l'heure avec une opération qui va s'étendre sur une durée très longue. Et votre argument qui consisterait à penser qu'il y a une dette cachée, en particulier sur ces opérations de renouvellement, je le trouve choquant par rapport au fait que vous avez manifesté de manière constante un soutien à ces opérations, que vous avez plus souvent été encline à considérer qu'il y avait un manque d'ambition qu'un surplus de financement. Et que, surtout, c'est méconnaître de manière profonde la réalité de ce qu'a été le désendettement d'Angers Loire Métropole au cours de ces dernières années.

Pour dire les choses de manière très claire, vous avez été à peu près assidue pendant la totalité des Conseils, je vous invite à reprendre vos notes. Il n'y a pas une année, depuis le début du mandat, où on n'ait pas apporté en moyenne 15 millions d'euros à notre aménageur pour combler des déficits de CRAC qui, pour l'essentiel, étaient ceux que vous nous aviez laissés. Dois-je vous rappeler qu'il y avait 100 millions d'euros de « dette cachée », pour reprendre vos propos, entre Mayenne et Capucins, au 1^{er} janvier 2014 ? Dois-je vous rappeler qu'on s'est retrouvé avec une situation en ce qui concerne, par exemple, la ZAC Thiers-Boisnet où vous aviez omis de régler plusieurs millions d'euros d'indemnités pour un Centre des Congrès qui coûtait 4 fois le prix de celui que nous sommes en train de réaliser ? Dois-je vous rappeler... ? Et je peux continuer ainsi.

On aura l'occasion de vous présenter, je pense qu'on le fera l'année prochaine pour le Compte Administratif. Ce sera didactique, pédagogique, et ça permettra à chacun de pouvoir mesurer les choses non seulement, en termes de vision pluriannuelle, de ce qu'est la situation de la collectivité. On le fait tous les ans au moment du Compte Administratif. Mais de mesurer ce qu'est, au contraire, la dette qu'on est allé éteindre ou diminuer dans les CRAC de l'aménageur, parce que ce qu'on fait depuis plusieurs années, et d'ailleurs on l'a beaucoup fait à la Ville, ça me permettra de, là aussi, présenter les choses le moment venu. Donc, l'argument qui consisterait à dire que l'ANRU représente une dette cachée pour la Communauté urbaine, il est à la fois vrai si vous voulez dire qu'on prend des engagements sur une longue période, mais je ne peux pas croire que ces engagements qui me semblent être profondément nécessaires pour le territoire compte tenu du fait qu'il y a des enjeux de solidarité

que vous pouvez ignorer si vous voulez ou faire semblant de ne pas considérer, mais on a ces besoins et on peut plus attendre.

Rien n'a été fait pour Monplaisir depuis des dizaines d'années, depuis des dizaines d'années. Il est effectivement temps maintenant qu'on prenne les choses en main et qu'on fasse en sorte d'aller aider ces populations. Sur Belle-Beille, il y a des efforts considérables à fournir pour faire en sorte d'arrêter d'avoir des logements qui sont insalubres ou indignes sur une grande partie du territoire. Et l'engagement pris par la collectivité sur la période correspond à un peu moins que la moyenne des efforts que nous avons faits pour combler des ZAC, qui n'étaient pas des ZAC liées à des ANRU, qui étaient des ZAC liées à des opérations d'habitat classiques pour lesquelles un peu de légèreté a conduit à ce qu'on se retrouve avec des écarts de financement énormes.

Et je pense évidemment aux Capucins. Où, si on n'était pas parti sur ce schéma hyper dense voulu par M. CASTRO, et que vous avez appelé de vos vœux. Qui produit non seulement aujourd'hui des dysfonctionnements d'un point de vue urbain et qui, de surcroît, nous a conduits à une situation financière qui était compliquée, dont nous sommes en train de sortir en ramenant de la maison individuelle sur ces différents terrains et en relançant l'urbanisation. On n'en serait pas là. Donc, vous n'êtes pas la mieux placée dans le domaine des écarts sur les ZAC pour faire la morale à qui que ce soit.

Mes chers collègues, je vais vous inviter à plusieurs choses, d'abord à ne pas hésiter à solliciter le Vice-Président à l'occasion des Commissions, si vous voulez des détails. Je vais vous inviter ensuite à ce qu'on puisse voter ces CRAC, qui sont les premiers, après que nous ayons confirmation d'une participation de l'État à hauteur de 100 millions d'euros pour nos opérations. Et qu'on manifeste surtout notre solidarité vis-à-vis des habitants de ces territoires, non pas en marquant une abstention alors que ça fait des dizaines d'années qu'ils attendent, mais en manifestant au contraire notre volonté et notre volontarisme politique pour faire en sorte de les accompagner. Ceux qui souhaiteront poursuivre dans une autre voie sont évidemment libres de le faire. Et j'invite, mes chers collègues, ceux qui souhaitent approuver ces CRAC, à bien vouloir lever la ou les mains. Est-ce que certains souhaitent s'abstenir? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix. Merci, mes chers collègues, de votre confiance.

DEL-2018-276 ET DEL-2018-277: Le conseil adopte à la majorité

Abstentions: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

Délibération n°: DEL-2018-278

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable

Eau et Assainissement : Angers - Rue Chèvre - Restructuration et extension des locaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement - Convention avec ENEDIS - Approbation

Rapporteur: Laurent DAMOUR

EXPOSE

Dans le cadre des travaux des locaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement situés rue Chèvre, un renforcement de la puissance électrique du site est indispensable pour permettre l'alimentation complète du nouveau bâtiment mais également afin de mettre en place des bornes de recharge électrique pour les véhicules de la collectivité en conformité avec la loi de transition énergétique.

La proposition de raccordement au réseau public de distribution d'électricité formulée par ENEDIS pour préciser les travaux nécessaires, les délais estimatifs de réalisation et le montant de la contribution financière. Le montant des travaux est de 32 305,06€ HT.

La convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité comporte en outre toutes les caractéristiques et prescriptions techniques à respecter lors de la conception de l'installation et des ouvrages de raccordement. Elle correspond aux conditions particulières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour les futurs locaux du site du Centre Technique de l'Eau et de l'Assainissement, sis rue Chèvre, à Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Laurent DAMOUR: Nous devons renforcer la puissance électrique de notre site rue Chèvre à la suite, bien sûr, de l'extension de nos bureaux, mais aussi avec la pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Alors, la proposition de raccordement avec Enedis se monte à 32 305 € HT. Nous vous proposons donc d'approuver la convention avec Enedis.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

DEL-2018-278: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-279

CYCLE DE L'EAU - Eau potable

Eau - Vente d'eau en gros au Syndicat d'Eau de l'Anjou - (ancien SIAEP de Bécon-Les-Granits) - Avenant n°2 - Approbation.

Rapporteur: Laurent DAMOUR

EXPOSE

Le 20 mai 1997, une convention de vente d'eau en gros a été conclue avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable) de la Région de Bécon-Les-Granits pour permettre d'assurer l'alimentation en eau des communes de Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Martin-du-Fouilloux et de Saint-Léger-des-Bois. Cette convention était conclue pour une durée de 12 ans, renouvelable pour une période de 6 ans.

La dissolution du SIAEP Loire-Béconnais a été actée par arrêté préfectoral le 13 décembre 2017. Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) a été créé se substituant ainsi au SIAEP.

Il convient désormais de régulariser les achats d'eau avec le SEA intervenus depuis le 1er janvier 2015, pour le périmètre de l'ex-SIAEP Loire-Béconnais par un avenant n°2 prolongeant ainsi la durée de la convention jusqu'en 2020.

Une nouvelle convention sera ensuite établie avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou afin de fixer les modalités techniques et financières des échanges d'eau entre nos deux structures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants.

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1997 actant la dissolution du SIAEP Loire-Béconnais et la création du Syndicat de l'Anjou,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 5 novembre 2018, Considérant l'avis de la Commission Développement durable et environnement du 23 octobre 2018,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de vente d'eau avec le Syndicat Eau de l'Anjou, de prolongation jusqu'au 31 décembre 2020.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Laurent DAMOUR: Depuis mai 1997, une convention de vente d'eau en gros a été conclue avec le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la région de Bécon-les-Granits. Le SIAEP a été dissous en décembre 2017 au profit du nouveau Syndicat d'Eau de l'Anjou. Il vous est donc proposé par avenant de poursuivre la vente d'eau en gros en signant une convention

avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou, et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

DEL-2018-279: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-280

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable

Eau et Assainissement : Intégration de Loire-Authion -Transfert des biens, emprunts et subventions et des résultats des budgets annexes eau et assainissement et ateliers relais - Convention - Approbation.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

EXPOSE

Loire-Authion a intégré la Communauté urbaine au 1er janvier 2018, impliquant le transfert du passif et des actifs permettant d'exercer les compétences ainsi transférées.

Dans ce cadre, Angers Loire Métropole a pris en charge, notamment les compétences relatives à l'eau, à l'assainissement, et au développement économique (ateliers-relais...).

Il convient de définir les modalités et spécificités des conditions de transfert par une convention. Par son caractère économique spécifique, la convention traite également du dossier des ateliers-relais.

A noter également que pour le budget Assainissement, le patrimoine transféré concerne l'intégralité du périmètre de la Commune nouvelle.

Pour l'Eau, le budget annexe de la commune ne portait que sur le périmètre de La Bohalle/La Daguenière. Ainsi, l'intégration complète des actifs et passifs du reste du territoire de Loire-Authion sera opérée dans un second temps.

Sont ainsi listées ci-dessous les principales modalités décrites dans la convention :

Pour l'eau et l'assainissement :

- La commune de Loire-Authion transfère en gestion directe à Angers Loire Métropole les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exploitation des services :
 - o De l'eau, au 1er janvier 2018, valeur à la remise : 287 400,50 €;
 - o De l'assainissement eaux usées, au 1er janvier 2018, valeur à la remise : 7 033 453,54 €.
- Le capital restant dû au 31 décembre 2017 des emprunts mobilisés antérieurement pour le financement des équipements nécessaires à l'exploitation du service assainissement s'élève à 294 386.42 €. Par souci de simplification de gestion, il est proposé que Loire-Authion rembourse de façon anticipée cette dette en contrepartie de la conservation d'une partie des résultats budgétaires (qui prendra en compte également les frais de remboursement anticipé) pour un montant forfaitaire fixé à 300 000 €.
- Sont à défalquer des résultats une partie des restes à recouvrer des exercices antérieurs et de 2018, conservés par Loire-Authion, calculée selon le pourcentage moyen d'impayés constatés. L'estimation retenue est fixée forfaitairement à 20 000 € pour l'Assainissement.
- Les charges d'exploitation de l'Assainissement supportées par le budget principal de Loire-Authion en 2018 durant la phase de transition sont à déduire des résultats à transférer. Le montant est évalué globalement à 10 000 €.
- Sont à ajouter les montants recouvrés en 2018 sur le budget principal de Loire-Authion au titre de la compétence Eau pour un montant de 28 000 €.
- Au 31 décembre 2017, les comptes de gestion des budgets annexes Eau et Assainissement laissaient apparaître les résultats suivants :

• Pour le budget annexe Eau :

388 825,63 €

• Pour le budget annexe Assainissement :

2 578 266,36 €

2 967 091,99 €

En tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, le montant global à reverser par Loire-Authion à Angers Loire Métropole a été arrêté à 2 664 000 € soit :

• Pour le budget annexe Eau:

416 000 €

• Pour le budget annexe Assainissement : 2 248 000 €

Pour les ateliers relais :

- La commune de Loire-Authion transfère en gestion directe à Angers Loire Métropole les biens immobiliers et mobiliers relatifs aux ateliers-relais, soit une valeur à la remise de 1 150 526,79€, hors valeur de l'atelier-relais en cours de réalisation (516 000 € valeur octobre 2018) qui sera cédé à l'euro symbolique à l'issue de sa réception.
- Le montant des annuités restant dues au 31 décembre 2017 est porté par Angers Loire Métropole. Il s'élève à 685 330,22 €. Ce montant comprend le montant des annuités 2018 supportées par la commune ainsi que le transfert des 3 emprunts référencés CCVLA4, CCLVA51, CCVLA54 à compter du 1er janvier 2018.
- La convention prévoit par ailleurs une absence d'autres flux financiers entre les deux structures compte tenu d'un équilibre entre les recettes perçues (notamment résultat et produits de cessions) et les charges supportées (notamment échéances d'emprunt) par Loire-Authion au cours de l'année de transition 2018.
- Le résultat au 31 décembre 2017 de 66 885,98 € est conservé par la commune comme cela est prévu réglementairement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec Loire-Authion fixant les modalités de transfert des biens, emprunts et subventions, et de transfert des résultats des budgets annexes eau, assainissement et ateliers-relais.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la présente convention et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Impute les dépenses et les recettes sur le budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Laurent DAMOUR: A la suite de l'intégration de Loire-Authion, il vous est proposé de transférer les résultats des Budgets Eau et Assainissement constatés au 31 décembre 2017, à savoir :

- Pour l'eau, + 416 000 €;

- Pour l'assainissement, + 2 248 000 €.

Il est cependant à noter que des travaux importants vont devoir être menés, notamment en matière

d'assainissement. Pour les ateliers-relais, si leur valeur patrimoniale est transférée à Angers Loire Métropole, le résultat constaté au 31 décembre 2017, soit 66 885 €, est conservé par la commune Loire-Authion, comme cela est prévu réglementairement.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-280: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-281

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Centre de tri des déchets ménagers recyclables - Groupement de commandes - Marché global de performance n°1 (MGP1) - Avenant - Approbation.

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

EXPOSE

La construction du centre de tri des déchets fait l'objet d'un marché global de performance n°1 afin de mettre en oeuvre les formalités administratives, juridiques et financières liées à la constitution de la SPL et à la procédure de marché public.

Ce marché prévoyait initialement pour 2018 le versement d'une avance à hauteur de 60 % des dépenses estimées pour la phase 1 à 626 548 €, avec une répartition entre les différents membres du groupement, comme suit :

	Population	Clé de répartition	Montant total / MGP1	Avance 60 %
Angers Loire Métropole	283 153	46,054 %	288 549 €	173 129 €
SIVERT	246 756	40,134 %	251 458 €	150 875 €
SYCTOM Louroux Béconnais	37 280	6,063 %	37 990 €	22 794 €
SISTO	36 840	5,992 %	37 542 €	22 525 €
Anjou Bleu Communauté	10 803	1,757 %	11 009 €	6 605 €
TOTAL	614 832	100 %	626 548 €	375 928 €

Lors du Conseil d'administration de la SPL Centre de tri du 25 septembre dernier, le point budgétaire 2018 et la préparation budgétaire pour l'année 2019 font apparaitre la nécessité d'un financement à 100 %, soit 626 548 € avec la même répartition entre les membres de la SPL qu'indiqué ci-dessus, et ce afin de permettre à la SPL de s'autofinancer.

La dépense pour Angers Loire Métropole sera donc la suivante :

Année	Montant
2018	288 549€
2019	288 549€

Il convient donc d'acter cette modification financière par un avenant n°1 au marché global de performance n°1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché global de performance n°1 passé avec la SPL Centre de tri Biopole et le SIVERT, coordonnateur du groupement de commande, pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables, portant le montant de l'avance à 100 % des dépenses estimées au lieu des 60 % prévues pour 2018, puis le même montant pour 2019.

Autorise le coordonnateur du groupement de commande à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Louis DEMOIS: La construction du futur centre de tri des déchets fait l'objet d'un marché global de performance. Il s'agit donc de mettre en œuvre les formalités administratives, juridiques, financières qui sont liées à la constitution de la SPL (Société Publique Locale) et à procédure de marché public. La SPL a été créée cette année. Le marché demande, pour 2018, le versement d'une avance à hauteur de 60 % de ce que nous avions estimé en matière de dépenses à 626 548 €. Vous retrouvez, à travers le tableau, la répartition de chaque entité à concurrence du nombre d'habitants. Pour Angers Loire Métropole, c'est donc 288 549 € que nous avons libérés à hauteur de 60 %. Et lors du Conseil d'administration ou des Conseils d'administration de la SPL, nous avons estimé qu'il était nécessaire de libérer l'ensemble des fonds pour l'année, ce qui était prévu, c'est-à-dire les 100 %. Donc, ce que je vous propose, c'est de libérer les 100 %, soit la différence entre 288 000 € et 173 000 €, soit 115 000 € pour cette année, et budgéter pour l'année prochaine, pour 2019, la même somme avec la même répartition.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Et je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

DEL-2018-281: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-282

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) - Convention de partenariat avec les chambres consulaires et ALDEV - Approbation.

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

EXPOSE

Par délibération du 11 juin dernier, le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME a été approuvé permettant un soutien financier de l'ordre de 135 000 € les deux premières années et 180 000 € la troisième année, à condition d'atteindre les objectifs du contrat.

Pour ce faire, un grand nombre d'acteurs économiques du territoire seront mobilisés en partenariat avec les Chambres consulaires et ALDEV afin de réaliser les actions du programme et atteindre les objectifs.

Ce partenariat est cadré par une convention de 3 ans qui définit le rôle de chacun dans la mise en œuvre d'actions ciblées entre 2019 et 2021 (actions auprès des métiers du végétal, auprès de la restauration commerciale et collective, des métiers de bouche, actions dans 2 zones d'activité, sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire, ...). Elle prévoit une subvention auprès des Chambres consulaires de 225 000 € net de taxes, et dans la limite de 300 000 € pour ces 3 ans.

Il est proposé d'approuver la convention avec les Chambres consulaires et ALDEV portant sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du CODEC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu la délibération DEL-2018-145 du 11 juin 2018 approuvant le CODEC, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention portant sur les actions à mener par les Chambres consulaires et ALDEV, dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire(CODEC),

Autorise le Président ou le Vice-Président à la signer, ainsi que tout autre document relatif à cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Louis DEMOIS: Le 11 juin dernier, nous avons délibéré et approuvé le Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire, le CODEC, signé avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de

la Maîtrise de l'Energie). Il permet un soutien financier à notre collectivité à hauteur de 135 000 € les 2 premières années et 180 000 € pour la 3^{ème} année, si on obtient les objectifs du contrat. Je vous rappelle rapidement les objectifs. Il y a 4 axes :

- Le premier, c'est réduire les déchets ménagers et assimilés de 1 %/an;
- Le deuxième, c'est augmenter la valorisation en matière des déchets du territoire ;
- Le troisième, c'est développer l'économie circulaire auprès des acteurs économiques ;
- Et, enfin, lancer une grande mobilisation en faveur de l'économie circulaire.

Pour cela, on va travailler avec les acteurs économiques du territoire, et donc nous avons prévu une convention de 3 ans avec les 3 chambres consulaires, et avec une aide, une subvention qu'on va donner à chacune des chambres, qui va être de l'ordre de 25 000 €/an par chambre sur les 3 années prévues, 2019, 2020 et 2021, c'est-à-dire 225 000 € en tout, avec un plafond à 300 000 € s'il y avait de nouvelles actions à mettre en place avec l'une ou l'autre des chambres consulaires.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Madame BEHRE-ROBINSON, vous ne participez pas au vote.

Jeanne BEHRE-ROBINSON: Merci.

Monsieur le Président: Enfin, ce n'était pas une injonction, c'était un constat. Nous passons au vote. Et je constate qu'il n'y a pas d'autres non-participations au vote, oppositions, abstentions, et que c'est voté à l'unanimité.

DEL-2018-282: Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'a pas pris part au vote: Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Délibération n°: DEL-2018-283

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Transition énergétique

Plateforme de rénovation thermique des logements - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Conventions - Approbation

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

EXPOSE

L'expérimentation pour la mise en place de la plateforme de rénovation thermique des logements, plateforme « Mieux Chez Moi », dont l'animation et la coordination ont été confiées à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) est soutenue par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la Région des Pays-de-la-Loire et Angers Loire Métropole à travers différentes conventions.

Cette expérimentation a été prévue initialement pour trois années (juin 2015 à juin 2018). En accord avec l'ADEME, il a été décidé de prolonger cette expérimentation d'une année

Il s'agit également de prendre une convention avec l'ALEC afin de définir le soutien d'Angers Loire Métropole et les modalités techniques (implication d'agents, salles de réunions, prise en charge de support de communication...) et financière (dans la limite de la participation financière de l'ADEME, c'est-à-dire 136 050 € maximum incluant la part variable calculée sur la base des objectifs atteints au titre de la période initiale de l'expérimentation) pour une année supplémentaire.

La Région des Pays-de-Loire qui a soutenu la période initiale n'a pas encore décidé de la prolongation de son soutien.

Il convient donc d'approuver l'avenant avec l'ADEME et la convention avec l'ALEC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention avec l'ADEME pour la prolongation de l'expérimentation d'une année,

Approuve la convention avec l'ALEC relatif au soutien financier attribué par Angers Loire Métropole d'un montant maximum de 136 050 €,

Autorise le Président, ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant et cette convention,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Louis DEMOIS: Nous avons confié à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat), l'expérimentation pour la mise en place de la plateforme de rénovation « Mieux Chez Moi ». Cette expérimentation était prévue initialement pour une durée de 3 années, de 2015 à 2018, et puis, en accord avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), on a décidé de prolonger cette expérimentation d'une année. Jusqu'ici, nous le faisions avec l'ADEME et la Région. La Région ne s'est pas exprimée encore dans le soutien qu'elle pourrait donner. Nous proposons de mener le même soutien que celui de l'ADEME, c'est-à-dire 136 050 € maximum. Alors, en estimant la partie variable maximum, la cotisation de base étant de 90 000 €. Donc, je vous propose d'approuver cet avenant avec l'ADEME et la convention avec l'ALEC.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Et je constate une unanimité.

DEL-2018-283: Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'a pas pris part au vote: M. Franck POOUIN.

Délibération n°: DEL-2018-284

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Soutien à la recherche - Allocations post-doctorales et doctorales - Conventions - Attribution de subventions.

Rapporteur: Michel BASLÉ

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement de la recherche, Angers Loire Métropole a mis en place un dispositif visant à structurer et renforcer les grands pôles de recherche angevins, à accroître le potentiel et les moyens des laboratoires ou favoriser l'émergence de nouvelles thématiques.

Pour ce faire, Angers Loire Métropole dispose de plusieurs outils de financement : allocations doctorales ou post doctorales, temps d'ingénieur, colloques scientifiques.

Le programme de soutien à la recherche d'Angers Loire Métropole cible prioritairement les Grands Projets Structurants (GPS) définis dans le cadre des démarches Recherche Formation Innovation (RFI) ou des projets Connect Talent. Par ailleurs, afin de conforter le caractère multidisciplinaire de la recherche angevine, un appel à projets complémentaire a été maintenu pour les laboratoires non concernés par ces dispositifs. En 2018, il a été axé sur la thématique « structuration de la Silver Economie ». Les travaux ainsi soutenus doivent venir alimenter la stratégie territoriale d'Angers Loire Métropole dans ce domaine.

Après examen de l'ensemble des dossiers présentés au titre de l'année universitaire 2018/2019, Angers Loire Métropole subventionnera neuf projets de recherche dont deux au titre de l'appel à projets Silver Economie, et huit colloques et congrès.

L'aide totale d'Angers Loire Métropole à ces projets s'élève à 409 859 € dont 302 959 € dans le cadre des GPS, 86 900 € dans le cadre de l'appel à projets « Silver Economie » et 20 000 € pour le soutien aux colloques.

La répartition et la nature des aides subventionnées sont présentées dans l'annexe de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 octobre 2018

DELIBERE

Approuve les conventions à intervenir avec l'Université d'Angers, le CHU (Centre Hospitalier Universitaire) et l'ESA (Ecole Supérieur d'Agricultures).

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à les signer.

Attribue aux organismes indiqués ci-dessous les subventions suivantes :

- L'Université d'Angers d'un montant total de 363 609 €,

- Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers d'un montant total de 45 500 €.

- L'Ecole Supérieure d'Agricultures d'un montant total de 750 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michel BASLÉ: Il s'agit d'une délibération que vous avez l'habitude de voir puisqu'elle revient tous les ans. Vous savez qu'Angers Loire Métropole soutient le développement de la recherche et la structuration des pôles de recherches et des laboratoires, et, pour ce faire, il a à sa disposition un certain nombre d'outils que sont les allocations doctorales pour des thèses, des allocations postdoctorales, du temps d'ingénieurs, et des colloques.

Le positionnement de notre collectivité fait que ce soutien se fait dans 2 directions : pour des grands projets structurants, c'est-à-dire des projets qui correspondent à des domaines d'excellence de notre territoire, et, pour cela, nous avons les RFI, les projets Recherche-Formation-Innovation, et les Connect Talents. Ces 2 programmes faisant l'objet d'une contractualisation pluriannuelle. Nous gardons cependant une certaine liberté pour faire apparaître de l'innovation dans des domaines émergents, et, pour l'année 2018, ce domaine émergent a été identifié comme la Silver Économie, c'est-à-dire l'accompagnement du vieillissement et des personnes âgées, en particulier pour leur maintien à domicile.

Alors, pour ce soutien 2018-2019, vous avez la répartition des projets qui ont été sélectionnés à la suite de l'appel d'offres du printemps 2018. Pour cela, nous avons 6,5 post-doctorants, 0,5 allocation recherche doctorale, et 0,5 temps d'ingénieurs. Cela se fait, comme vous le voyez, principalement sur des laboratoires en lien avec l'Université d'Angers, dans les domaines des sciences humaines et sociales, du végétal, des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication, les STIC, et la biologie-santé. Par ailleurs, nous soutenons l'organisation d'un certain nombre de congrès, colloques scientifiques à hauteur de 20 000 €, dont 15 000 € au profit du Festival International du Tourisme.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-284: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération nº: DEL-2018-285

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat-Région - CPER 2015 - 2020 - Construction d'un restaurant universitaire «S'pace Rabelais» - Maîtrise d'ouvrage Etat - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur: Michel BASLÉ

EXPOSE

Angers Loire Métropole a approuvé sa participation au financement de l'opération de construction d'un restaurant universitaire « S'pace Rabelais » à Angers pour un montant de 875 000 €.

En raison d'un appel d'offres infructueux en juillet 2018, une nouvelle consultation des entreprises est relancée en octobre 2018 en vue de signer les marchés de travaux en décembre 2018. En conséquence, l'échéancier initial de versements des participations financières à l'Etat est à réajuster.

Les travaux commenceront en mars 2019. La livraison du bâtiment est prévue en juin 2020.

Il est donc nécessaire de prendre un avenant n°1, cette prolongation n'entraine aucune incidence sur la participation financière d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018 Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours relative à l'opération « S'pace Rabelais » à intervenir avec l'Etat – Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michel BASLÉ: Il s'agit de la construction d'un restaurant universitaire situé rue Rabelais dont la maîtrise d'ouvrages est à l'État et s'inscrit dans le cadre du Contrat État-Région 2015-2020. A la suite d'un appel d'offres infructueux, un décalage dans la programmation des travaux et donc de la livraison est à envisager. Et, pour ce faire, les financements sont également décalés, et il convient de revoir l'échéancier de ces versements. Je rappelle que ces versements sont, à parts égales, à hauteur de

875 000 €, faits par l'État, la Région, la collectivité, et puis le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Je pense qu'on est évidemment tous d'accord pour que ce restaurant universitaire voie le jour, même avec un calendrier révisé. Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-285: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-286

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Conseil juridique

DSIN - Direction du Système d'Information et du Numérique - Site Espace Presse - Protocole transactionnel avec MonaGraphic - Approbation

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Un marché de refonte du site de l'Espace Presse d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers a été conclu en avril 2017 avec la société MonaGraphic, jusqu'au 31 décembre 2020.

Il a été constaté très rapidement un certain nombre de manques et de problèmes techniques dans la réalisation de ce contrat, avec un site qui a connu beaucoup de dysfonctionnements récurrents.

Après de nombreux échanges et courriers avec cette société, le constat a été fait par les deux parties qu'il n'était pas envisageable de laisser ce marché perdurer sans conséquences.

C'est pourquoi, un protocole transactionnel a été établi avec la société MonaGraphic pour éviter tout contentieux et mettre un terme amiable aux litiges concernant ce marché. Sous réserve que les conditions indiquées dans le protocole soient remplies, Angers Loire Métropole versera à la société MonaGraphic la somme de 1 638 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Civil, article 2044, 2058 et 1108,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Approuve le protocole transactionnel à intervenir avec la société MonaGraphic.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce protocole transactionnel.

Approuve, le cas échéant et sous réserves que les conditions soient remplies, le versement de la somme de 1638 € TTC à la société MonaGraphic.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2018 et suivants

Roselyne BIENVENU: Le rapport n°21 vous invite à approuver un protocole transactionnel à intervenir avec la société MonaGraphic. Il s'agit d'un marché que nous avions conclu avec cette société pour trois ans et demi, en avril 2017. Très rapidement, il s'est avéré que des difficultés existaient par rapport à la mission et aux prestations attendues, et, à l'issue d'un dialogue, un protocole transactionnel a été signé. On vous demande d'approuver le versement d'une somme de 1 638 €, au titre du protocole transactionnel, pour terminer ce contrat avec cette société.

Monsieur le Président: Mes chers collègues, avez-vous des questions? On passe au vote. Pas d'oppositions? Pas d'abstentions?

DEL-2018-286: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération nº: DEL-2018-287

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Promotion touristique du territoire

Délégation de Service Public "Office de tourisme et promotion touristique" 2014-2017 -Liquidation SAEML Angers Loire Tourisme - Reprise des biens

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Une Délégation de Service Public confiée par Angers Loire Métropole à la SAEML Angers Loire Tourisme avait pour objet la gestion et l'exploitation de l'office de tourisme ainsi que la promotion touristique pour la période 2014-2017.

A la suite de la création de la SPL ALTEC (Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo-Congrès), Angers Loire Tourisme est en état de liquidation depuis la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 11 janvier 2018.

Le rapport annuel 2017 a fait état, dans l'inventaire, de biens de reprise d'un montant de 25 232,35 € HT que la collectivité doit acquérir afin de solder la liquidation.

Par ailleurs l'article L.237-6 du Code de commerce dispose que, la cession de tout ou partie de l'actif de la société en liquidation à une personne ayant eu dans cette société la qualité d'administrateur ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation du Tribunal de commerce, le liquidateur et le commissaire aux comptes dûment entendus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-1 et suivants, Vu le Code de commerce, article L 237.6, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'acquisition par Angers Loire Métropole des biens de reprise annexés au dernier rapport annuel du délégataire de la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de l'office de tourisme et la promotion touristique pour la période 2014-2017, pour un montant de 25 232,35€ HT, conformément à la décision budgétaire modificative du mois de juillet 2018.

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer, sous réserve de l'autorisation du Tribunal de commerce conformément aux dispositions légales, l'acte de cession correspondant aux dispositions légales, l'acte de cession correspondant aux dispositions légales, l'acte de cession ou consécutif à ladite cession.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU: Il s'agit là d'une délibération qui valide la fin de la SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale) Angers Loire Tourisme qui avait pour objet la gestion et l'exploitation de l'Office de Tourisme qui a disparu avec la création de la SPL ALTEC (Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo-Congrès). Le rapport annuel de l'ancienne institution fait apparaître un montant de 25 232,35 €. Il s'agit d'approuver l'acquisition, par Angers Loire Métropole, de ces biens et de les reprendre ; d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, sous réserve que le Tribunal de Commerce, conformément aux dispositions légales, autorise cette validation.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. On passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

DEL-2018-287: Le conseil adopte à l'unanimité

Délibération n°: DEL-2018-288

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Organismes extérieurs - Désignation de représentants

Rapporteur: Christophe BÉCHU

EXPOSE

L'article R421-14 du Code de l'éducation prévoit que les collèges et les lycées peuvent désigner au sein de leur Conseil d'administration des personnes qualifiées désignées par le Directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition du chef d'établissement, après avis de la collectivité territoriale de rattachement. C'est dans ce cadre que le lycée Jean Moulin d'Angers a sollicité Angers Loire Métropole pour désigner une personne qualifiée au Conseil d'administration de leur établissement.

Par ailleurs, à la suite de l'élection de M. Jérémy GIRAULT en tant que Maire de Savennières, il convient de régulariser certaines représentations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code de l'éducation, article R 421-14, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 novembre 2018

DELIBERE

Désigne les élus ci-dessous désignés dans les organismes suivants.

Nom de l'organisme	Nom de l'élu désigné	En qualité de	En remplacement de
Lycée Jean Moulin	Christine BLIN	Personne qualifiée	
Mission Locale Angevine	Jérémy GIRAULT	Représentant de la commune de Savennières aux Assemblées Générales	Jacques CHAMBRIER
Commission des communes de moins de 3000 habitants hors polarité	Jérémy GIRAULT	Représentant de Savennières	Jacques CHAMBRIER
Commission d'Appel d'Offres	Jérémy GIRAULT	Suppléant	Jacques CHAMBRIER
Commission finances	Jérémy GIRAULT	Membre titulaire	

Monsieur le Président: Mes chers collègues, il me revient le rapport n° 23 qui est le dernier pour ce soir. Nous devons désigner quelqu'un pour le lycée Jean Moulin et je vous propose la candidature de Christine BLIN. Et puis, les autres délégations, c'est à la suite des élections qui se sont tenues à

Savennières où Jérémy GIRAULT a donc vocation à remplacer son prédécesseur à la Mission Locale Angevine, dans la Commission des communes de moins de 3 000 habitants, à la Commission d'Appel d'Offres en qualité de suppléant, et en Commission Finances. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. On passe donc au vote sur l'ensemble de ces attributions, et je constate qu'il n'y a ni opposition, ni abstention.

DEL-2018-288: Le conseil adopte à l'unanimité

N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
		Marc LAFFINEUR, Vice- Président
1	Reversement de la taxe d'aménagement aux communes pour l'année 2018.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
2	Garantie d'emprunts de la SOCLOVA d'un montant total de 980 000 € dans le cadre de l'acquisition et l'amélioration de 13 logements situés rue David d'Angers et rue des Ursules, résidence « Les Ursulines » à Angers dans le quartier Centre-Ville - La Fayette.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
3	Garantie d'emprunt d'ALTER Cités d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Plateau de la Mayenne » à Angers - Avrillé.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
4	Garantie d'emprunts d'Immobilière Podeliha d'un montant total de 674 000 € dans le cadre de la construction de 9 logements situés rue Georges Morel "sédentarisation des gens du voyage" à Beaucouzé.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
5	Garantie d'emprunts d'ALTER Cités d'un montant total de 2 000 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Provins » à Écouflant.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
6	Garantie d'emprunts de Logi-Ouest d'un montant total de 989 891 € dans le cadre de la construction de 8 logements situés sur la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) «Les Dolantines» à Verrières-en-Anjou, commune déléguée de Pellouailles-les-Vignes.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
7.	Garantie d'emprunt d'ALTER Cités d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) «La Petite Baronnerie» à Verrières-en-Anjou, commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
8	Garantie d'emprunt d'ALTER Cités d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) «Vendanges» à Verrières-en-Anjou, commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.

	VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	Marc LAFFINEUR, Vice- Président
9	Approbation des appels de fonds de concours appelés auprès des communes membres d'Angers Loire Métropole sur les travaux de réparation, rénovation, extension et enfouissement du réseau d'éclairage public.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	EMPLOI ET INSERTION	
		Jean-Pierre BERNHEIM, Vice-Président
10	Dans le cadre du Contrat de ville unique, attribution aux associations suivantes :	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	- à l'association SCO Rugby d'une subvention de 5 000 € pour l'action « un essai transformé pour l'emploi » ;	
	- à l'association Club Face d'une subvention de 2 000 € pour l'action « Wi-Filles » ;	
	- à l'association Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) de 3 500 € pour l'action « expériences et talents public seniors : déconstruire nos préjugés pour envisager un retour à l'emploi »	a) 2
11	Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire pour l'année 2018 attribuant une subvention de 10 000 €	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
12	Convention d'objectifs et de moyens sur 2 ans avec le GESS 49 (Groupement d'Employeurs Social et Solidaire) attribuant un financement pluriannuel de 7 500 € pour la période 2018 à 2019.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
13	Attribution au réseau Coorace d'une subvention de 1 200 € pour l'organisation d'une journée intitulée « Village des solutions : Entreprendre pour des territoires solidaires » prévue le 22 novembre 2018.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
14	Conventions avec les associations suivantes pour la mise en place d'un emploi en contrat aidé:	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
,	- « Les Ateliers d'Edi Conso » pour un emploi d'encadrant technique en CDI, 1800 €,	*1;
	- « L'établi » pour un emploi de coordonnateur en CDI, 1 800 €.	

	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME	
		Jean-Pierre BERNHEIM Vice-Président
15	Convention pluriannuelle 2018-2020 avec l'association Paï Paï attribuant une subvention de 25 000 € en 2018, 15 000 € en 2019 et 10 000 € en 2020.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
16	Attribution d'une subvention au Réseau Entreprendre Pays-de- la-Loire d'un montant de 3 000 € pour le Challenge les Entrep'.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
TV:	INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE	
		Michel BASLÉ, Vice- Président
17	Attribution de subventions pour l'organisation de colloques et évènements sur les technologies numériques dans le cadre de la 2ème édition de la Connected Week pour un montant total de 23 500 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
18	Adhésion d'Angers Loire Métropole à la Fondation de l'Université d'Angers et attribution d'une dotation de 15 000 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
19	Attribution d'une subvention à Agrocampus d'un montant de 3.500 € pour les rencontres du Végétal.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
20	Convention avec Campus Tech, école d'enseignement supérieur, attribuant une subvention de 10 000 € par an pendant 3 ans.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
21	Convention avec le Groupement d'Intérêt Scientifique Angers Plateforme Hospitalo Universitaire de simulation en Santé attribuant une subvention de 6 000 € pour l'acquisition de nouveaux équipements, soldant le programme de soutien d'Angers Loire Métropole 2013-2018.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
é	DEPLACEMENTS	
		Bernard DUPRE, Vice- Président
22	Dans le cadre de l'opération de création d'un parking et accès à la halte ferroviaire « Les Malembardières », versement de la somme de 16 010 € à la Commune de Trélazé.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.

23		
	Attribution des marchés pour les prestations de suivi photographique de la réalisation des lignes B et C du tramway - accord cadre divisé en 3 lots avec un maximum :	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	- Lot 1 : suivi de projet classique à VIOUX Philippe : 30 000 € HT ;	
	- Lot 2 : suivi de projet avec utilisation d'un drone 0 GALLIENNE Guillaume – PIXTURE : 40 000 € HT ;	
	- Lot 3: portraits, évènements et réunions à GUIRAUD Pascal: 15 000 € HT.	
24	Versement d'une provision à hauteur de 3 300 € à la SARL LAMCDM, mme GEOLIER coiffeuse en réparation du préjudice économique subi dans le cadre des travaux de la ligne B et C du tramway dans l'attente d'une prochaine commission d'indemnisation à l'amiable.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES	
	PUBLIQUES	Dayword DUDDE Vice
		Bernard DUPRE, Vice- Président
25	Attribution des accords-cadres relatifs au groupement de commandes avec la Ville d'Angers et le CCAS d'Angers (Centre Communal d'Action Sociale) pour l'acquisition de matériels audiovisuels.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
26	Attribution de l'accord-cadre relatif au groupement de commandes avec la Ville d'Angers et le CCAS d'Angers pour l'acquisition de vêtement de travail.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
27	Attribution du marché relatif à l'acquisition et la mise en place d'une solution de Gestion Electronique des Documents à l'entreprise StarXpert pour un montant estimé à 188 736 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
27	d'une solution de Gestion Electronique des Documents à	

	URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
		Daniel DIMICOLI, Vice- Président
30	Protocole d'indemnisation avec l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) pour le versement d'une indemnité d'éviction de 11 843,50 € dans le cadre de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de la Vilenière.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
31	Attribution du marché relatif à la réalisation de l'évaluation environnementale pour la révision du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) au groupement « Even Conseil, Biotope et Energies Demain » pour un montant global de 50 640 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
32	Convention triennale de partenariat avec l'association OLOMA (Observatoire du Logement de la Métropole Atlantique) attribuant une subvention annuelle de fonctionnement de 10 560 € sur la période 2018-2020.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
33	Accession sociale à la propriété - PTZ+ 2018 - Dispositif communautaire d'aides 2018 - 8 subventions d'un montant de 12 500 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
34	Angers Loire Habitat – Angers – Rue du Général Bizot – Résidence Manège Bizot – Construction de 8 logements financés en PLUS et PLA intégration – Attribution d'une subvention de 61 410 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
35	Angers Loire Habitat - Avrillé - 2 Avenue de la Petite Garde - Construction de 6 logements collectifs financés en PLUS et PLA intégration - Attribution d'une subvention de 23 524 €	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME	
		Véronique MAILLET, Vice- Présidente
36	Attribution de subvention aux organisateurs suivants dans le cadre du soutien aux évènements à :	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	- Gite de France Anjou : 1 500 €	6
	- l'Association des Brasseurs des Pays-de-Loire : 1 000 €	*
	- le Syndicat du cheval breton de Maine-et-Loire : 800 €	6
	- le festival Premiers Plans : 10 000 €.	

		A CONTRACT OF THE PROPERTY OF
37	CYCLE DE L'EAU Attribution du marché relatif à la fourniture de charbon actif en poudre pour l'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole pour un montant estimatif de 1 200 000 € HT pour la période 2019/2022.	Laurent DAMOUR, Vice- Président La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	PROPRETE URBAINE	- x2
		Jean-Louis DEMOIS, Vice- Président
38	Attribution du marché de transport, tri et conditionnement des emballages ménagers sur la période 2020-2021 à la société PAPREC pour un montant estimatif de 2 470 408.74 € / an.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
39	Attribution de marché de collecte des points d'apport volontaire de déchets à la société VEOLIA pour un montant estimatif de 4 078 607.60 € HT sur 6 ans.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
40	Attribution du lot 1 « Collecte des voies étroites et impasses » à la société A Tout Métier pour un montant estimé de 28 890 € HT/an, et du lot 2 « Collecte des dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire sur la Ville d'Angers » à la société Envie 2E 49 pour un montant estimé de 55 327 € HT/an, sur une durée de marché de 5 ans reconductions comprises.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
41	Lancement du marché de maîtrise d'œuvre afin d'assurer les missions de maîtrise d'œuvre relatives à la création d'une plateforme de dépôts au sol pour les déchets végétaux et les gravats au centre de Villechien, le réaménagement complet de la déchèterie d'Avrillé, les mises en conformité au regard de la sécurité dans les autres déchèteries, et de préparer les dossiers réglementaires adaptés.	
42	Attribution du marché de prestations d'insertion professionnelle par ordre de priorité selon le classement suivant :	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	- Association AITA sur la base d'un montant de 20,19 € TTC/heure ;	
	- Association Tremplin Travail sur la base d'un montant de 19,54 € TTC/heure ;	
	- Entreprise ID Intérim sur la base d'un montant de 25,86 € TTC/heure.	

	URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	Franck POQUIN, Vice-
	*	Président
43	Avenant n° 1 au marché de travaux de montée en débit sur les communes d'Ecuillé, Soulaire-et-Bourg, Béhuard et Savennières pour un montant de 32 275,29 € HT	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
		Franck POQUIN, Vice- Président
44	Avenant 1 à la convention avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Destruction des Organismes nuisibles) pour augmenter la participation d'Angers Loire Métropole à 5 000 € pour l'élimination des nids de frelons asiatiques, en raison d'une recrudescence des demandes d'intervention des habitants liée à la climatologie de la saison 2018.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
		Christophe BECHU, Vice- Président
45	Avenants aux conventions qui fixe les dispositions générales de mutualisation de la Direction des Assemblées et des Affaires juridiques afin d'intégrer le service des Archives vivantes.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
		Roselyne BIENVENU, Vice Présidente
46	Attribution du marché relatif au groupement de commandes avec la Ville d'Angers pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage externe « réussite éducative » du quartier de Monplaisir au cabinet Strasbourg Conseil pour un montant estimatif à 64 475 € HT.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.

<u>LISTE DES ARRETES</u> PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	OBJET	DATE DE L'ARRETE
AR-2018-144	URBANISME Enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLUi (Plan Local d'Urbanisme n°2)	03 octobre 2018
-	ACTIONS FONCIERES	
AR-2018-152	Désignation de Me BROSSARD dans le cadre du contentieux relatif à la préemption d'un bien situé 7 clos Jeanne Jugan à Angers	17 octobre 2018
AR-2018-157	Droit de préemption urbain exercé sur une parcelle située à Mûrs-Érigné, 19 rue du Grand Pressoir, d'une superficie de 2867 m² appartenant aux consorts RAYMOND, au prix de 305 000 €.	15 octobre 2018
AR-2018-158	Droit de préemption urbain exercé sur un immeuble à usage professionnel situé 30 rue Auguste Gautier à Angers d'une superficie totale de 912 m² appartenant à la SCI LES TROIS MATS au prix de 400 000 €.	25 octobre 2018
	BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	
AR-2018-145	Bail d'habitation au profit de M. et Mme ANGOT pour une maison située au lieu-dit "Mongazon", rue Hélène Boucher à Verrières-en-Anjou d'une durée de 3 ans avec le paiement d'une redevance mensuelle 565,86 €.	05 octobre 2018
AR-2018-146	Bail rural au profit de M. Benjamin DELALANDE concernant des parcelles situées sur la commune de Villevêque, lieudit « L'île perdue » d'une durée de 9 ans moyennant le paiement d'un fermage annuel de 640,46 €.	05 octobre 2018
AR-2018-147	Bail d'habitation au profit de Mme RIBAIMONT et M. DUBOIS pour une maison d'habitation située au lieu-dit "Bois l'Abbé Neuf" à Beaucouzé d'une durée de 3 ans, moyennant le paiement d'une redevance mensuel de 795,93 €.	05 octobre 2018
AR-2018-150	Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine privé pour des locaux situés 2 rue de la Coulée à Angers au profit du Cabinet Lutz pour une durée de deux ans jusqu'au 31 août 2020.	15 octobre 2018
AR-2018-151	Bail d'habitation au profit de Mme BELNOUE et M. BOUSSENDORFFER pour une maison d'habitation située à la Petite Armoirie à Ecoufant d'une durée de 3 ans moyennant le paiement d'une redevance de 746,92 €.	15 octobre 2018
AR-2018-153	Convention d'occupation précaire au profit de la société SCE pour un appartement situé 24 rue Larevellière à Angers à titre gratuit.	18 octobre 2018

AR-2018-154	Bail rural au profit de Mme Elodie TAILLANDIER pour une parcelle	18 octobre 2018
	située à Angers, Ile Saint Aubin pour une durée de 9 ans moyennant un fermage annuel de 85 €.	
AR-2018-155	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire pour des locaux situés 28 rue de l'Hôtellerie à Angers au profit la Société "Madame a du crin" pour une durée de 3 ans.	18 octobre 2018
AR-2018-156	Convention d'occupation précaire au profit de M. Benjamin DELALANDE concernant des parcelles à usage de pâturage de boisement situé à Villevêque, lieudit « L'île Perdue » pour une durée de 3 ans.	18 octobre 2018
	EAUX USEES ET EAU POTABLE	
AR-2018-148	Remise gracieuse de la société EURL DANCING BAL sur les volumes de surconsommation d'eau potable.	12 octobre 2018
AR-2018-149	Remise gracieuse à M. VERGNEAU sur les redevances liées à l'assainissement.	12 octobre 2018
	SERVICE DES ASSEMBLEES	
AR-2018-143	Délégation de fonctions des conseillers communautaires délégués à la suite de l'arrivée du Maire de Savennières, Jérémy GIRAULT.	02 octobre 2018

Liste des Marchés à procédure adaptée

	ļ						
Types Marché F-S-T-	Objet d	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code	Ville	Montant
Aménager	Aménagement de l'aire d'a	nent de l'aire d'accueil des gens du voyage Chemin du Louet à Mûrs Erigné	Lot 1 Aménagement de la plateforme	COURANT	49290	CHALONNES SUR LOIRE	41 6.
Aménagement de l'aire d'accueil des gens o Chemin du Louet à Mûrs Erigné	Aménagement de l'aire d'a Chemin du Loue	nent de l'aire d'accueil des gens du voyage Chemin du Louet à Mûrs Erigné	Lot 2 Modules sanitaires préfabriqués	POMMIER SERIE BETON	76480	YAINVILLE	61 1
PI Etude requalification stationnement parking rue de la forgerie	Contrat de mai Etude requalification station	trise d'œuvre mement parking rue de la rie	Lot unique	PRAGMA	49070	BEAUCOUZE	7.1
TIC Fourniture, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des domiciliations des Gens du Voyage	Fourniture, installation et me	intenance d'un logiciel de Is des Gens du Voyage	Lot unique	CHARRETON Jean.Pierre	69100	VILLEURBANNE	Max 15 000
TIC Gestion informatisée d	Gestion informatisée d	Gestion informatisée de l'accueil des usagers	Lot unique	ESII	34880	LAVERUNE	220 5
S TEALISATION D'UNE ENQUÊTE CORDI TERRITOIRE ANGEVIN	REALISATION D'UNE EN TERRITOIR	N D'UNE ENQUÊTE CORDON SUR LE TERRITOIRE ANGEVIN	Lot unique	Alyce	69003	TYON	1144

Sur 6 attributaires : 1 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, 1 sur le Département, 4 en France

Monsieur le Président: Avez-vous des questions concernant les arrêtés que j'ai été amené à prendre ? Les décisions de la Commission Permanente ? Les MAPA ou les procès-verbaux ? Je n'en vois pas.

Liste des décisions de la Commission permanente du 5 novembre 2018 : Le Conseil donne acte.

Liste des arrêtés : Le Conseil donne acte.

Liste des marchés à procédure adaptée : Le Conseil donne acte.

Les procès-verbaux du 16 avril, 22 mai, 11 juin et 9 juillet 2018 sont approuvés.

Je lève la séance et je vous donne rendez-vous le mois prochain. Bonne fin de soirée à tous.

La séance est levée à 19 heures 45

Mme Pascale MITONNEAU

Christophe BECHU

Le Président

